



## CONSEIL COMMUNAL

### PROCÈS-VERBAL

Séance du Conseil communal  
Jeudi 4 février 2021, à 19h30  
Salle de spectacles

5<sup>ème</sup> séance – 2020 / 2021

## Séance du jeudi 4 février 2021

### Présidence de M. Jonas Kocher, Président

*Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,*

*Le Bureau, Madame la Secrétaire et moi-même vous souhaitons à tous et à toutes la bienvenue.*

*J'adresse mes cordiales salutations à Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, à notre Huissier et notre Huissier suppléant, au Bureau ainsi qu'à tous les spectateurs et téléspectateurs qui suivent nos débats à la télévision ou sur internet grâce aux équipes de la société Sonomix pour la retransmission et de la société Maxximum pour le son qui sont également saluées.*

*Je vous informe que les diffusions TV se dérouleront sur le canal info du téléseuil de l'agglomération lausannoise tous les vendredi, samedi et dimanche du mois de février à 14h00 et 20h00.*

#### Point COVID

M. le Président informe sur l'arrêté cantonal du 23 avril 2020 relatif à l'adaptation de certaines règles en matière communale dans le cadre de la lutte contre le coronavirus (COVID-19) a été modifié comme ceci en date du 2 décembre 2020 et est en application depuis le 3 décembre 2020. S'agissant de la tenue des séances des législatifs sont :

- Les conseils généraux et communaux sont autorisés à se réunir, pour autant que les recommandations de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) en matière de distance sociale et d'hygiène soient respectées.
- Le port du masque est obligatoire durant toute la séance, hormis pour l'orateur, si celui-ci se trouve à plus d'1.5 mètre des autres personnes présentes.
- Les séances sont accessibles à la presse, mais pas au public.
- Du gel hydroalcoolique est à disposition.
- Je vous prie de limiter vos déplacements dans la salle le plus possible.
- La distance de 1.5 m. entre chaque personne doit être respectée dans toute la mesure du possible.
- La prise de parole aura lieu aux micros devant la scène, micros qui sont numérotés.

57 conseillères et conseillers ayant signé la liste de présence, l'Assemblée peut valablement délibérer, et ce, conformément à l'article 68 du Règlement du Conseil.

Sont excusé-e-s : Mmes Hassna Chaaib, Maria del Mar Rodriguez et Marie Schneider ainsi que MM. Philippe Anhorn, Florian Briaux, Sanches Cooper, Alain De Col, Simon Favre, Stéphane Montabert, Pascal Montemari, Augustin Mukamba et Boubacar Tahirou.

Sont absent-e-s : Mmes Lysiane Gallay-Sarriot, Milica Maksimovic et Angela Riccio ainsi que MM. Olivier Abbey, Radovan Bila, Selim Ibrahimji, Bilal Kahraman, Carlos Machado, Gökan Savci, Abdullah Tabib et Vito Tartaglia

### **1. Adoption de l'ordre du jour**

Après s'être assuré que l'ordre du jour a été envoyé dans les délais à toutes les Conseillères communales et à tous les Conseillers communaux, M. le Président communique que la Municipalité a décidé de retirer le préavis N° 79-2020 – Réponse au postulat de Mme la Conseillère communale Elodie Golaz Grilli intitulé « Fête des écoles : Lausanne, Prilly... et Renens alors ? » et ceci en

adéquation avec l'article N° 87 du règlement du Conseil communal et qu'il a reçu les droits d'initiative suivants :

- Un dépôt de postulat par Mme la Conseillère communale Frédérique Beauvois intitulée : « Au chaud et au sec : quelle offre pour nos élèves du secondaire ? »
- Un dépôt de postulat par Mme la Conseillère communale Nathalie Jaccard intitulé « Pour lutter contre le gaspillage alimentaire, mettons en place un frigo collectif (communautaire) à Renens ! »
- Une interpellation de Mme la Conseillère communale Nathalie Jaccard intitulée « Pas de tables pour les classes du RAC ??? »
- Une interpellation de Mme la Conseillère communale Nathalie Jaccard intitulée « Pour que Renens ne laisse pas sur le carreau ses jeunes »
- Une interpellation de M. le Conseiller communal Silvio Torriani intitulée « Interdiction de la mendicité »
- Une interpellation de Mme la Conseillère communale Chiara Storari intitulée « Quelle est l'accessibilité des bâtiments scolaires renonais pour toute personne à mobilité réduite ? »
- Une interpellation de Mme la Conseillère communale Chiara Storari intitulée « Quelle est la disponibilité de toilettes publiques dans les parcs et au long des promenades de Renens ? »
- Une interpellation de M. le Conseiller communal Oumar Niang sur les difficultés des associations de Renens en cette période de Covid-19
- Une interpellation de Mme la Conseillère communale Rosana Joliat intitulée « soutenir l'économie locale – saison 2 »

Ces interventions seront prioritairement traitées au point N° 13 de l'ordre du jour.

M. le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, l'ordre du jour **amendé** est soumis à l'approbation des membres du Conseil communal.

C'est à l'unanimité que l'ordre du jour **amendé** est accepté.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 10 décembre 2020
3. Démission
4. Communications de la Présidence
5. Communications de la Municipalité
  - Communiqué de la Municipalité du 25 janvier 2021 sur ses activités du 30 novembre 2020 au 22 janvier 2021
  - Information au Conseil communal sur la gouvernance et l'organisation du Centre sportif de Malley SA - document disponible sur le site du Centre sportif de Malley SA [https://vaudoisearena.ch/wp-content/uploads/2020/12/CSM-SA\\_Gouvernance-et-organisation\\_23.11.2020.pdf](https://vaudoisearena.ch/wp-content/uploads/2020/12/CSM-SA_Gouvernance-et-organisation_23.11.2020.pdf) et sur demande au Greffe municipal
  - Réponse écrite de la Municipalité à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Nathalie Jaccard intitulée « Renens en mouvement et si le marché entrait dans la danse... »
  - Réponse écrite de la Municipalité à l'interpellation de M. le Conseiller communal Ali Korkmaz intitulée « La place du Marché est un îlot de chaleur »
  - Réponse écrite de la Municipalité à l'interpellation de M. le Conseiller communal François Delaquis relative à la réalisation concrète des mesures contenues dans la charte du 6 septembre 2016 pour l'égalité salariale dans le secteur public

- Réponse écrite de la Municipalité à l'intervention de M. le Conseiller communal François Delaquis relative au traitement des mamans et auxiliaires de jours durant la crise du coronavirus
- 6. Information de la Municipalité
  - Présentation du Plan Directeur intercommunal de l'Ouest  
*MM. Martin Hofstetter et Benoît Biéler*
- 7. Communications éventuelles de la Commission des finances
- 8. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)
- 9. Communications éventuelles de la Commission régionale et intercommunale (CRI) et rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 41 du Règlement du Conseil communal
- 10. Changement dans la composition des commissions permanentes et commissions intercommunales
- 11. Rapport de commission – Préavis N° 77-2020 – Réponse de la Municipalité au postulat Philippe Anhorn intitulé « Pour le recensement et la protection des arbres remarquables et zones de nature en ville d'ici à l'adoption du futur PGA »  
*M. Jean-Marc Dupuis, PLR*
- ~~12. Rapport de commission – Préavis N° 79-2020 – Réponse au postulat de Mme la Conseillère communale Elodie Golaz Grilli intitulé « Fête des écoles + Lausanne, Prilly... et Renens alors ? »  
*Mme Suzanne Sisto-Zoller, Fourmi-rouge*~~
- 12. Rapport de commission – Préavis N° 80-2020 – Chalet Joli-Bois de l'école à la montagne à Ondallaz – Travaux d'assainissement et de sécurisation  
*M. Dylan Montefusco, UDC*
- 13. Motions, postulats, interpellations
- 14. Questions, propositions individuelles et divers

## **2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 10 décembre 2020**

M. le Président ouvre la discussion sur le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2020.

La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal est soumis à l'approbation des membres du Conseil communal.

C'est à l'unanimité que le procès-verbal est accepté.

M. le Président remercie Mme Yvette Charlet pour son travail ainsi que M. Grégoire Menoud pour son travail de relecture attentive.

## **3. Démission**

M. le Président informe que M. François Bertschy a communiqué au Bureau, par un courriel daté du 19 janvier 2021, sa démission du groupe UDC. Il continuera toutefois à siéger en tant qu'indépendant.

M. le Président ouvre la parole.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

#### **4. Communications de la Présidence**

*Mesdames, Messieurs,*

##### Courrier

*Le Bureau du Conseil communal a reçu le courrier suivant :*

*« Le PLR, Le Parti Socialiste, Les Fourmis Rouges, et Les Vert.e.s de Renens ont souhaité en commun faire une prise de position à propos du gel des projets immobiliers des CFF à la gare de Renens et à Malley. L'UDC a refusé de signer cette prise de position.*

*Monsieur le Président,*

*Par la présente et aux noms du PLR, du Parti Socialiste, des Fourmis Rouges, et des Vert.e.s de Renens soit 4 groupes politiques représentés au Conseil Communal sur 5, l'UDC ayant refusé de signer cet appel ce que nous déplorons vivement, nous vous prions de bien vouloir lire lors de la séance du Conseil Communal du 4 février 2021, cette prise de position sur le gel des projets immobiliers des CFF à la gare de Renens et à Malley*

*Les présidentes et présidents des groupes politiques représentés au Conseil communal et réunis à l'occasion d'un bureau élargi le 26 janvier 2021, ont appris avec étonnement et consternation l'annonce faite par le CFF, le jour même, de suspendre la construction de deux projets immobiliers majeurs pour le développement de Renens, soit du bâtiment Est à la Gare de Renens et la réalisation des tours et bâtiments prévus dans le cadre du plan de quartier intercommunal de Malley Gare, situé à Prilly et Renens.*

*Nous tenons à exprimer et témoigner notre incompréhension et notre colère face à cette décision prise unilatéralement concernant deux projets pour lesquels notre Conseil et la Municipalité se sont beaucoup investis, et ce depuis de très nombreuses années. Notre ville a accompagné ces projets avec des équipements déjà bâtis ou en cours de construction.*

*Laisser des terrains en friche sur ces deux sites stratégiques à proximité de la gare va à l'encontre de la loi sur l'aménagement du territoire qui prévoit la construction de logements et le développement d'activités à côté des gares. Cette loi a été largement acceptée par les Renonais.e.s et ces projets ont été accueillis favorablement par la population.*

*La décision de ne pas construire ces projets qui sont prêts et dont leurs utilités ne sont plus à démontrer, en invoquant la crise sanitaire du Covid, ne nous convainc pas et n'est, de notre point de vue, pas acceptable de la part d'un acteur public.*

*La gare de Renens, 3ème gare de Suisse romande, est en chantier depuis 2014 et pour lequel les riverains, dont la patience est à saluer, sont en droit de requérir la fin du projet dans sa globalité.*

*Ainsi par le biais de ce courrier public, nous tenons à exprimer à la Municipalité notre soutien et nous l'invitons à s'engager, à négocier et à tout mettre en œuvre pour que la reprise de ces projets puisse être faite sans délai, afin de garantir la totalité des équipements à la gare de Renens et pour permettre à la friche de Malley de se requalifier et d'accueillir comme prévu, des activités créatrices d'emplois et des habitants.*

*Au nom des 4 groupes représentés au Conseil Communal :*

*Pour le PLR : Pascal Golay*

*Pour le Parti Socialiste de Renens : Eugène Roscigno*

*Pour les Fourmis Rouges : Carole Castillo*

*Pour les Vert.e.s de Renens : Nathalie Jaccard »*

Séance Bureau du Conseil communal – Chef-fe-s de groupes et de partis – Municipalité

Le Bureau du Conseil communal a rencontré les Présidents de groupe et de parti ainsi que la Municipalité en date du 26 janvier dernier. Voici les grands points qui en ressortent :

- Le Bureau a proposé à ces derniers de tester un nouvel horaire pour les séances du Conseil communal jusqu'à la fin de la législature. Le Bureau, les Présidents de groupe et de parti étaient favorables à cette proposition, dès lors, les séances se tiendront à 19h30 au lieu de 20h00.
- Suite à la question de Mme Nicole Haas-Torriani concernant le fonctionnement de la CRI, je vous avais annoncé lors du dernier Conseil que ce sujet serait abordé lors de cette rencontre. Un nouveau mode de fonctionnement, pour la prochaine législature, a été proposé ne nécessitant pas un changement de notre règlement. Le procès-verbal de cette séance est en cours de rédaction et sera envoyé aux personnes invitées ainsi qu'aux anciens et actuel président.e.s de la CRI de cette législature.

Élections communales et la votation fédérale du 7 mars prochain

Faisant suite à la directive du Département des institutions et du territoire datée du 15 janvier 2021, M. Michel Veyre, Secrétaire municipal et Mme Anne Lafond de Lormel, Secrétaire municipale adjointe, ainsi que Mme Yvette Charlet, Secrétaire du Bureau électoral et moi-même, nous sommes réunis afin de proposer le plan de protection à la Préfecture.

Ce plan de protection, garantissant le respect des règles d'hygiène, a été établi sur la base de la directive susmentionnée et s'appliquera tant que les directives fédérales et/ou cantonales n'auront pas été modifiées. Le plan de protection a été validé par Mme la Préfète en date du 25 janvier 2021.

Les convocations seront envoyées en début de semaine prochaine. À noter qu'en dérogation de l'article 12 LEDP, les personnes convoquées qui sont vulnérables ou qui ne se sentiraient pas à l'aise ont toute latitude de demander à être dispensées dès réception de la convocation, et ce en toute confidentialité.

Réponse orale à la question de Mme Nicole Divorne

Faisant suite à la proposition de Mme Nicole Divorne relative aux droits d'initiative en suspens. Je vous informe que la liste exhaustive sera envoyée aux nouveaux élus, avec les documents de la 1<sup>ère</sup> séance du Conseil communal de la législature 2021-2026.

Par la suite, celle-ci sera transmise à la suite des séances « Bureau du Conseil communal - Chef-fe-s de groupes et de partis – Municipalité », qui se tiennent de manière bisannuelle.

M. le Président ouvre la discussion.

- **M. Byron Allauca, Fourmi rouge**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Municipaux,  
Chers Collègues,

J'interviens au sujet de l'horaire du début des séances du Conseil communal.

Je suis en peu étonné d'apprendre que vous avez pris contact avec les Présidents de groupe, j'ai dû avoir mal compris de la part de la Présidente de notre groupe.

Néanmoins, le règlement du Conseil communal indique à l'article 66, al. 2 « En règle générale, les séances ont lieu le jeudi soir à 20h00. ». Est-ce que ce règlement peut être modifié par le Bureau et les Présidents de groupe ou seule l'Assemblée peut se prévaloir de ce droit ? Voici pour ma question.

*Sachant aussi que cela péjore l'égalité. Nous cherchons actuellement l'égalité hommes/femmes et souvent les femmes, et les hommes aussi, sont confrontées à des petits enfants à la maison et c'est normalement une demi-heure pour pouvoir coucher les petits, manger avec la famille, raison pour laquelle il est idéal de débiter à 20h00 et non à 19h30.*

*Il y a également des personnes qui ont des horaires irréguliers et qui se sont basés sur 20h00 afin de pouvoir assister et débiter ici au Conseil communal. Donc, personnellement je m'oppose à ce changement d'horaire.*

*Je souhaiterais savoir si ce nouvel horaire pourrait être mis en votation et si la majorité approuve, j'accepterai et viendrai à 19h30. Pour moi, c'est compliqué de venir à 19h30...*

- **Mme Nicole Haas-Torriani, Fourmi rouge**

*Bonsoir à tous,*

*Pour compléter les propos de M. Byron Allauca, j'aimerais signaler qu'à l'époque, le Conseil communal a voté pour pouvoir dédommager les personnes qui élèvent des enfants seules ou dans l'incapacité de garder les enfants le soir des séances en attribuant des frais de « baby-sitting ». Or, il y a des personnes qui se sont engagées au début de l'année avec des étudiants pour faire garder leurs enfants à partir de 19h45, par ce que c'est souvent l'heure où les petits sont déjà couchés. Débiter à 19h30, cela veut dire que vous remettez tout en discussion pour les engagements de ces personnes.*

*D'autre part, comme l'a mentionné M. Byron Allauca, nous nous plaignons du manque de femmes en politique et je trouve que ce nouvel horaire est au détriment des femmes, des veufs, ou des hommes dont la femme travaille le soir qui ne peuvent pas venir et s'occuper des enfants.*

*Vraiment, je défends un maintien du début des séances à 20h00, tout comme j'ai toujours défendu le fait que les commissions ne se tiennent pas trop tôt. En effet, déjà à l'époque ma fille était jeune, je devais la laisser seule, même si mon mari n'était pas encore à la maison et que je n'aimais pas la laisser trop tôt seule si je devais commencer des séances de commission trop tôt.*

La parole n'étant plus demandée, M. le Président, avant de clore ce point de l'ordre du jour rappelle que c'était une proposition soumise à l'ensemble des présidents de groupes et de partis, pour faire un test. Il entend les propos tenus ce soir et mentionne que le Bureau du Conseil communal en rediscutera lors de sa prochaine séance.

## **5. Communications de la Municipalité**

M. le Président demande à la Municipalité si elle a d'autres communications que celles que les Conseillères et Conseillers ont reçues par écrit.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,  
Madame la Secrétaire,  
Messieurs les Huissiers,*

*Je vous adresse les cordiales salutations de la Municipalité. En introduction je vous remercie pour votre prise de position qui nous renforce dans les travaux déjà entrepris pour que ces importants chantiers, qui sont la gare et Malley, se poursuivent dans les temporalités prévues.*

*Vous dire dans les communications orales brèves que toutes les « capsules » des candidat.e.s à la Municipalité de la Ville de Renens sont visibles sur le site <https://latele.ch/emissions/elections-communales-2021/episodes> et je vous invite à voir ces beaux portraits.*

*Je cède maintenant la parole à Mmes Karine Clerc et Patricia Zurcher Maquignaz.*

- **Mme Karine Clerc, Conseillère municipale**

*Mesdames et Messieurs,*

*C'est avec plaisir que je vous annonce qu'une épicerie Caritas « en dure » va voir le jour à Renens au mois d'avril, je pense que certains d'entre vous ont vu dans la presse que Caritas avait lancé un crowdfunding pour cette épicerie.*

*Cette épicerie est le fruit d'un travail de longue haleine ; vous avez connu les aléas de l'épicerie Caritas qui existait à Renens il y a encore 5 ans. En effet, au tout début de la législature, l'épicerie Caritas a fermé pour différentes raisons liées aux locaux, mais également pour des raisons financières. Caritas avait besoin de fermer cette épicerie et de reprendre le projet dans sa globalité. À la suite de cela, Caritas avait mis en place une épicerie mobile qui tournait dans toutes les communes de l'Ouest lausannois à raison d'une demi-journée par semaine dans chaque commune et également, là encore, pour des raisons financières cette épicerie mobile s'est arrêtée lorsque le bus a rendu l'âme en 2018.*

*Depuis, il y a eu beaucoup de discussions avec Caritas et notamment via la conférence des affaires sociales de l'Ouest lausannois étant donné que toutes les communes étaient concernées par l'arrêt de cette prestation, vraiment nécessaire pour la population. Les tractations ont eu lieu, il y a eu des discussions, nous avons rencontré Caritas à plusieurs reprises et le fruit de ces discussions c'est que Caritas a activé son installation « en dure » dans l'Ouest lausannois. Les communes de l'Ouest se sont mises ensemble pour participer financièrement à une partie du loyer et cette épicerie verra le jour dans le courant du mois d'avril à la Rue du Midi à Renens.*

*Nous vous donnerons un peu plus d'informations, peut-être par écrit, le mois prochain, mais je tenais déjà à vous annoncer cette nouvelle.*

- **Mme Patricia Zurcher Maquignaz, Conseillère municipale**

*Monsieur le Président,*

*Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,*

*Deux mots pour répondre à la question de M. François Delaquis posée lors de la séance du Conseil communal du mois de décembre 2020 au sujet des légères modifications qui ont été apportées à la nouvelle convention du concept régional de la taxe au sac entre les communes partenaires et le périmètre de gestion des déchets.*

*À ce sujet, je peux vous préciser que ces changements par rapport à l'ancienne convention seront les suivants :*

*Comme je l'avais déjà dit, le taux de fraude maximum autorisé dorénavant est passé de 5% à 3% et cela parce que la grande majorité des communes se situent à un taux oscillant entre 2 et 3%.*

*Lors des dernières mesures, il faut préciser que Renens se situait autour de 3,4%, donc un peu au-dessus de ce qui est dorénavant autorisé, ce qui signifie que nous devons, dans les mois et les années qui viennent, faire en sorte que ce taux descende à 3% ou moins.*

*Vous dire aussi qu'en cas de taux de fraude supérieur, nous risquons un premier avertissement de la part de Valorsa, qui pourrait demander un 2<sup>ème</sup> contrôle après 3 mois et demander à ce que nous mettions en place des mesures afin de faire baisser ce taux de fraude. Si le 2<sup>ème</sup> contrôle est toujours*

*au-dessus du taux accepté, il se pourrait que Tridel fasse une légère adaptation de sa rétrocession à Valorsa et Valorsa, à son tour, ferait une adaptation de la rétrocession à Renens.*

*Il faut savoir que ces contrôles ont lieu tous les 4 ans et le dernier a eu lieu, sauf erreur, il y a deux ans, il faudra donc que d'ici là nous améliorions ce taux de fraude afin de descendre au-dessous de 3%.*

*Comme autre modification, je peux vous dire aussi que le prix minimum des sacs taxés de 35 litres est passé de CHF 2.- à CHF 1,95. Ce n'est pas extraordinaire, mais cela est dû à l'entrée du périmètre STRID S.A. qui couvre le nord vaudois dans le concept régional de la taxe au sac.*

*Enfin, dernière petite modification, dans la gouvernance du concept régional, il s'agit de la création d'un collège des présidents de périmètre, ce qui fait que le président de Valorsa, qui se situe dans notre périmètre, en fait désormais partie.*

*Voilà, tout ce que je pouvais dire pour répondre à la question de M. François Delaquais. Merci de votre attention.*

M. le Président ouvre la discussion sur les Communications de la Municipalité.

- **Mme Rosana Joliat, PLR**

Intervention suite au Communiqué de la Municipalité « Ouverture de l'antenne Rel'og »

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Municipaux,  
Mesdames et Messieurs,*

*Je reviens sur le point Rel'og et plus particulièrement sur mon intervention du 10 décembre dernier.*

*Force est de constater que je n'ai pas trouvé les réponses à mes questions. C'est fort dommage !*

*D'autre part, je constate que les deux derniers paragraphes ne sont pas très clairs. Je souhaite donc vivement que dans le prochain Carrefour Infos, l'information soit plus explicite et moins floue.*

### **Réponse de M. Didier Divorne, Conseiller municipal**

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,*

*Concernant la question liée aux documents et aux conclusions du préavis. Nous avons repris dans le Communiqué de la Municipalité qu'en décembre 2020, la réactualisation de la convention adoptée dans le cadre du préavis N° 22-2017 a été finalisée avec Le Relais, sans en modifier ni le fond ni la substance. Une antenne d'aide au logement peut ainsi se déployer dans l'Ouest lausannois sous le nom de Rel'og Ouest. C'est donc le même document, le même contenu, le même financement ; il y a juste une adaptation d'Appolo à Rel'og et quelques précisions qui n'étaient pas là, mais le fond reste inchangé. La prestation est reprise intégralement.*

*Mme Rosana Joliat vous avez raison, j'ai oublié de vous préciser la nature du groupe de travail : c'est un groupe de travail technique dans lequel quelques représentants des communes, et non l'ensemble, sont là. Renens est représenté par notre Cheffe de l'office de logement, Mme Aurélie Debluë. Je tiens également à préciser que c'est un sujet qui est maintenant presque à l'ordre du jour permanent de la conférence des municipaux et chefs de service des affaires sociales et pour ce point, Mme Aurélie Debluë et moi participons également aux discussions.*

*Pour finir, sachez qu'en principe, si tout va bien, cette antenne devrait ouvrir publiquement avant l'été. Pour l'instant les cas sont adressés par les communes. C'est-à-dire que lorsqu'il y a des situations qui sont connues elles sont adressées à Renens par l'Office du logement à l'antenne Rel'og, par le*

*service adéquat ou la Municipale en charge pour les communs qui n'ont pas forcément de service. De plus, une information sera faite d'une façon coordonnée au district pour la mise en place et l'ouverture à la population, notamment pour les guichets du logement pour que tout un chacun puisse venir pour avoir des conseils et pour pouvoir élaborer un dossier de recherche d'un logement.*

*La Municipalité espère avoir ainsi répondu à l'ensemble des questions soulevées. Merci.*

- **M. François Delaquis, PSR**

Intervention suite aux communications orales de la Municipalité

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,*

*Je remercie Mme Patricia Zurcher Maquignaz pour sa réponse concernant les aspects de Valorsa.*

*Je déclare mes intérêts concernant l'épicerie Caritas, étant Président de la Société coopérative d'Habitation, Renens et agglomération (SCHR).*

*En effet, c'est aussi grâce à la SCHR que ce projet a pu se concrétiser, car Caritas va s'installer dans les locaux commerciaux de la rue du Midi 4 que nous louons et nous avons aussi consenti à un prix en dessous du marché pour des locaux commerciaux.*

- **M. François Delaquis, PSR**

Intervention suite à la réponse relative au traitement des mamans et auxiliaires de jours durant la crise du coronavirus

*Monsieur le Président,*

*Je remercie la Municipalité pour sa réponse et pour avoir adapté, de manière rétroactive, sa pratique et celle qui est usuelle à savoir la prise en compte pour le calcul des indemnités sur une moyenne de 12 mois.*

### **Réponse de M. Jean-François Clément, Syndic**

*Nous le montrons sans doute insuffisamment, mais nous privilégions toujours les bonnes pratiques. Sur votre proposition, nous sommes revenus sur le calcul des 12 mois pour les personnes qui n'ont pas un contrat de durée indéterminée. Effectivement, il y avait quelques personnes qui étaient « défavorisées ». Nous avons apporté les corrections nécessaires afin que personne ne soit lésé. Vous dire aussi que toutes les personnes, qui étaient, soit en incapacité de travail, car à risque, où des personnes dont la.le conjoint ou un enfant était à risque et ne pouvait pas travailler, ont aussi bénéficié de cette mesure.*

- **M. François Delaquis, PSR**

Intervention suite à la réponse à l'interpellation relative à la réalisation concrète des mesures contenues dans la charte du 6 septembre 2016 pour l'égalité salariale dans le secteur public

*Monsieur le Président,*

*Je remercie la Municipalité pour sa réponse. La démarche proposée quant à la certification de l'égalité salariale est la bonne et permettra d'avoir des résultats qui permettront, le cas échéant, de procéder à des correctifs, car c'est souvent dans le détail que se cache le diable de l'inégalité.*

*Toutefois, je regrette qu'il ait fallu 5 ans pour entreprendre cette démarche, ce qui illustre, au moment où on fête les 50 ans du droit de vote féminin, à quelle vitesse nous avançons dans ce pays pour concrétiser cette égalité des sexes.*

*En renonçant à l'utilisation de l'annexe 6 P des marchés publics, qui est une déclaration sur l'honneur des soumissionnaires et de leur sous-traitant à respecter les dispositions légales concernant l'égalité entre femmes et hommes, et plus particulièrement l'égalité salariale, la Municipalité se prive d'un moyen important pour faire avancer concrètement dans le privé l'égalité salariale. Cela, je le déplore.*

*En outre, je soutiens la Municipalité dans sa démarche d'intervenir auprès des Associations intercommunales ou ententes ou entreprises dans lesquelles Renens est membre ou actionnaire, car à ce jour seuls les TL ont signé la charte. Que fait-on à POL, ARASOL, SIE, etc... ?*

### **Réponse de M. Jean-François Clément, Syndic**

*M. François Delaquis, vous avez raison, nous sommes lents, mais nous avançons et nous entendons vos propositions. Votre remarque par rapport au marché public sera réétudiée et notamment la possibilité de faire valoir l'égalité hommes/femmes dans le cadre de cet élément.*

- **M. François Delaquis, PSR**

Intervention suite suite au Communiqué de la Municipalité « Ouverture de l'antenne Rel'og »

*Monsieur le Président,*

*Lors de la dernière séance du Conseil communal, et suite à ma question et à celle de Mme Rosana Joliat, M. Didier Divorne nous indiquait, dans sa réponse, que le Conseil d'État avait donné son accord pour la fusion par absorption de la fondation Apollo par la fondation du Relais selon l'article 78 de la Loi fédérale sur la fusion, la scission, la transformation et le transfert de patrimoine.*

*Toutefois, dans les conclusions du préavis N° 22-2017, sous le point 2, le Conseil communal autorisait la Municipalité à signer un contrat de subventionnement entre la fondation Apollo et les Communes de l'Ouest lausannois. Qu'en est-il de ce contrat ? S'agit-il de la convention dont on parle dans la présente communication de la Municipalité ? Est-il toujours d'actualité, et ceci avec les mêmes montants et la même clé de répartition ? Ce document peut-il être communiqué à la Commission des finances ?*

- **M. François Delaquis, PSR**

Intervention suite au Communiqué de la Municipalité « Ouverture de l'École 42 »

*Monsieur le Président,*

*Dans les communications de la Municipalité, Renens ne peut que se réjouir de l'ouverture de l'École 42 au sein de l'espace UniverCité de la Fondation Inartis.*

*Pour Renens, ce n'est pas seulement l'arrivée d'une école informatique dans un espace occupé dans le bâtiment Mayer & Soutter. C'est surtout une école au concept de formation innovant qui pourrait en inspirer d'autres dans d'autres domaines. C'est aussi marquer notre territoire d'innovation, car l'École 42 c'est également un réseau implanté dans une vingtaine de pays.*

*Même si ce type d'École ne sera pas accessible à toutes et tous, elle permettra néanmoins à une population jusqu'à 40 ans qui a du talent de se développer et d'avoir un métier qualifié et reconnu alors qu'ils n'ont pas eu accès au cursus scolaire classique qui passe par la maturité. C'est aussi un tissu d'entreprises qui offriront entre 150 et 200 places de stages.*

*Ainsi, je remercie la Municipalité pour le soutien qu'elle apporte à cette promotion économique et j'aurai un « petit » souhait de voir associer le nom de Renens à de futures implantations, car cela fait déjà 2 écoles, l'ECAL et l'École 42, qui portent le nom de Lausanne dans leur dénomination.*

- **Mme Verena Berseth, Fourmi rouge**

Question /vœu

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Je m'adresse à la Municipalité avec un vœu et une question.*

Vœu

*Je désire que la Municipalité prévienne au préalable le Conseil communal du commencement des grands travaux, qu'elle nous rafraîchisse la mémoire.*

*En effet, le préavis du « 14-Avril » date de 2015, nous avons le temps de l'oublier et d'oublier les détails !!!! Il y a aussi des nouveaux Conseillers communaux, et ce Conseil, si je ne me trompe pas, est un lieu d'échange.*

Question

*Pourquoi avez-vous fait abattre le cèdre de la place de jeux ?*

**Réponse de Mme Patricia Zurcher Maquignaz, Conseillère municipale**

*Je vais commencer par vous dire que cela nous a fait mal au cœur d'abattre cet arbre et que la question de sa sauvegarde a été étudiée au préalable.*

*Toutefois, la différence de niveau du terrain, entre ce qu'il était avant et ce qu'il sera à l'avenir, ne permettait vraiment pas de conserver cet arbre ; ses racines se seraient retrouvées à l'air, ce qui ne lui aurait pas permis de survivre.*

**Réponse de Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale**

*Mesdames et Messieurs,*

*Par rapport au vœu qui a été émis par rapport au « 14-Avril », vous avez raison, le préavis date de 2015 et il s'est passé beaucoup de choses depuis. En cause, le dossier du tram qui a fait des hauts et des bas et qui a vécu son épilogue au Tribunal l'année passée.*

*En termes d'information, nous avons fait un maximum. Alors peut-être que nous ne l'avons pas fait suffisamment ici au Conseil communal, toutefois, j'aimerais attirer l'attention sur le fait que le Carrefour Info en a fait largement écho, nous avons organisé une soirée publique qui annonçait ces travaux, nous avons aussi tenu un stand s'agissant du chantier pour pouvoir expliquer à la population et aux passants ce qui allait se passer, des affiches ont également été placardées, nous avons bien conscience que nous sommes au cœur de la Ville et qu'il fallait informer la population. Nous avons également contacté les associations, dont le groupe des aînés « mobilité réduite », pour faire visiter le chantier afin de pouvoir donner toutes explications et le cas échéant de pouvoir prendre congé de cet arbre qui a dû être abattu.*

*Maintenant, nous savons ce que nous avons perdu, nous ne savons pas encore tout-à-fait ce que nous allons gagner, c'est ce que nous avons essayé de faire dans la communication et j'aimerais en profiter ici d'informer que ce sera une très belle opportunité pour la Ville de Renens d'accueillir 16 nouveaux arbres qui vont être plantés sur cette route et qui feront le lien entre le nord et le sud. Réjouissons-nous de ce qui vient.*

*Un chantier n'est jamais agréable, mais ensuite il y aura à nouveau une belle qualité de vie qui nous attend, avec une nouvelle place de jeux. Cette place de jeux prendra en compte l'interpellation de Mme la Conseillère communale Suzanne Sisto-Zoller concernant un point d'eau, une fontaine ; qui n'était pas prévu au départ, peut-être par erreur. Néanmoins, nous travaillons là-dessus et nous allons de l'avant.*

- **Mme Nathalie Jaccard, Les Verts**

Intervention suite à la réponse à l'interpellation intitulée « Renens en mouvement et si le marché entrainé dans la danse... »

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Municipaux,  
Chères et Chers Collègues,*

*Je tiens à remercier la Municipalité pour sa réponse rapide concernant mon interpellation sur la disposition de la Place du Marché.*

*Cette réponse me convient relativement peu, je comprends que les mesures sanitaires font qu'il est difficile de réorganiser et d'imaginer ce que l'on pourrait faire. Dès lors et comme tout le monde, je me réjouis que cette crise soit terminée et que les réflexions puissent reprendre.*

*J'espère que très bientôt une solution pourra être trouvée avec l'approbation, bien entendu, de tous les acteurs pour un marché plus convivial et dynamique. Enfin je tiens juste à dire que les stands politiques en fin de marché font qu'il y a relativement peu de passage, puisque la plupart des commerces situés à la rue Neuve sont fermés, à cause toujours de la crise, et il y a relativement peu d'intérêt à s'y rendre.*

*Ce qui m'interpelle ce n'est pas le fait que les stands politiques n'aient pas tellement de visibilité, mais comment nous pourrions offrir aux magasins encore ouverts à la rue Neuve plus de visibilité et donner l'envie au public qui vient au marché d'aller jusqu'au bout de cette rue pour voir nos commerçants. Merci.*

- **M. Ali Korkmaz, PSR**

Intervention suite à la réponse à l'interpellation intitulée « La Place du Marché est un îlot de chaleur »

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité,  
Chers-ères collègues,*

*Je remercie la Municipalité pour le courrier transmis en réponse à mon interpellation du 10 décembre 2020 intitulée "La Place du Marché, un îlot de chaleur".*

*Après m'être entendu avec les cosignataires de cette interpellation, je peux dire que nous nous réjouissons de la réponse apportée par la Municipalité tout en espérant que le groupe de travail des services de la Commune dédié à cette problématique pourra se réunir dans un délai raisonnable et sera, très prochainement, en mesure de nous communiquer les propositions de pistes ou de solutions retenues.*

*Optimistes, nous sommes certains que quelque chose pourra être entrepris pour améliorer la situation. Merci.*

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et passe au point suivant de l'ordre du jour.

## 6. Information de la Municipalité

Présentation du Plan Directeur intercommunal de l'Ouest

M. le Président, après l'examen de la proposition de la Municipalité de présenter le Plan Directeur intercommunal aux membres du Conseil communal, et avec le consentement de Madame la Préfète, invite MM. Martin Hofstetter et Benoît Biéler à entrer dans la salle du Conseil.

Une fois leur exposé et la session de « question/réponse » terminée, Messieurs Biéler et Hofstetter quitteront le bâtiment, conformément aux directives cantonales.

Pendant que ces messieurs prennent place, M. le Président cède la parole à Mme la Conseillère municipale Tinetta Maystre.

- **Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale**

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,*

*En effet c'est un dossier qui nous occupe depuis de nombreuses années et MM. Martin Hofstetter et Benoît Biéler auront l'occasion de vous expliquer le processus. D'où nous sommes partis et surtout où nous sommes arrivés.*

*En préambule, je voudrais dire que c'est un processus qui arrive à son terme et que nous avons eu l'occasion de la présenter à la CUAT en novembre 2020. De plus, ce projet a été mis à l'enquête publique et fait l'objet actuellement de la rédaction d'un préavis intercommunal qui sera en principe déposé sur vos tables lors d'une prochaine séance du Conseil communal. L'idée de déposer un préavis intercommunal est de nommer une Commission intercommunale, c'est-à-dire que chaque commune désignera sa Commission et que nous tiendrons une information commune aux huit commissions, étant entendu que chaque commission se réunira finalement seule afin de préavisier.*

*Donc simplement, que vous soyez informés que c'est encore un processus qui va vous occuper entre les mois de mars et mai.*

*Nous accueillons ce soir M. Benoit Biéler, Directeur du SDOL ; le SDOL qui a été la cheville ouvrière de ce travail intercommunal quant à sa coordination et M. Martin Hofstetter, Chef de service de l'Urbanisme de Renens, qui vont vous présenter ce projet sous un angle technique, mais en toute simplicité. Ils seront également à disposition pour des questions.*

*Nous nous réjouissons de pouvoir ce soir répondre à votre demande, car c'est un projet qui nous a beaucoup occupés et dont nous nous réjouissons d'en voir maintenant son aboutissement.*

*Messieurs, vous avez la parole.*

La présentation PowerPoint est jointe au présent procès-verbal (Annexe N° 1).

La présentation ayant touché à sa fin, M. le Président ouvre la session « Questions/réponses ».

- **M. Richard Neal, PSR**

*Monsieur le Président,*

*Comment se passe l'interaction entre ce plan directeur et le PALM ?*

## **Réponse de M. Benoit Biéler, Directeur du SDOL**

*Le projet d'agglomération et le plan directeur intercommunal s'influencent réciproquement. Effectivement, il y a eu une « génération de projet d'agglomération » en 2016, dont les principaux éléments ont été repris dans la démarche du PDi, à la suite des analyses et vérifications, parfois un peu modifié. De ce fait, nous pourrions dans la prochaine « génération de projet d'agglomération » réadapter ce document en fonction des plans directeurs.*

*L'avantage du premier projet d'agglomération est que c'est un document qui est renouvelé tous les 4 ans, il est donc plus facilement adaptable à la situation et permet ainsi d'obtenir des cofinancements de la Confédération. Donc effectivement, ce qui est inscrit maintenant dans le plan directeur pourra être déposé auprès de la Confédération pour toucher des subventions par la suite.*

*Je vous confirme que le projet d'agglomération et le plan directeur intercommunal sont évidemment coordonnés.*

La parole n'étant plus demandée, M. le Président remercie les intervenants pour leur présentation et leur souhaite un bon retour dans leur foyer.

## **7. Communications éventuelles de la Commission des finances**

M. le Président prie M. François Delaquis, Président de la Commission des finances, de se rendre au micro.

- **M. François Delaquis**, Président de la Commission des finances

*Monsieur le Président,  
Monsieur le Syndic,  
Mesdames et Messieurs les Municipaux,  
Chères et chers Collègues,*

*La Commission des finances a reçu un rapport sur les deux événements de vandalisme distincts qui se sont produits dans la nuit du 3 au 4 février et du 24 au 25 février 2021.*

### **Vandalisme et incendie dans la nuit du 3 au 4 février 2020**

#### **Faits**

*Dans la nuit du 3 au 4 février des individus se sont introduits d'une manière indéterminée dans le collège du 24-Janvier ainsi que dans le bâtiment de la salle de gymnastique et ont vandalisé ces lieux.*

*Les auteurs se sont introduits dans le collège puis se sont rendus dans les bureaux de la Direction. Ils ont forcé la porte d'entrée donnant accès à ces locaux, ont vidé un extincteur, l'ont utilisé afin de casser plusieurs verres et ont mis les bureaux sens dessus dessous. Par ailleurs, ils ont utilisé la lance incendie afin d'inonder ces lieux. Environ 4'000 litres d'eau ont été déversés.*

*Dans un deuxième temps, ils sont entrés dans la salle de gymnastique avec le même mode opératoire soit plusieurs vitres cassées constatées, deux extincteurs vidés, deux miroirs de la salle de rythmique avec plusieurs impacts, deux portes des locaux techniques forcées et deux lances à incendie ont été utilisées dans le but d'inonder également le rez-de-chaussée et le sous-sol. Environ 10'000 litres d'eau ont été déversés.*

*L'équipe d'exploitation s'est rendue rapidement sur les lieux, suivie de la POL et du Service du feu. Les premières mesures ont immédiatement été mises en place et des travaux urgents ont dû être entrepris.*

Plusieurs entreprises ont été mandatées en urgence pour l'assèchement, le changement des vitres de portes et fenêtres, le remplissage d'extincteurs, la remise en état des ascenseurs et la réfection des parois dans la salle de gymnastique.

Le coût total des travaux entrepris se monte à CHF 42'754.30. Après analyse du dossier, la Baloise assurance a validé sa prise en charge qui se monte à CHF 35'754.30, soit en ayant déduit une franchise de CHF 7'000.- du coût total, montant à charge de la Commune.

### **Vandalisme et incendie dans la nuit du 24 au 25 février 2020**

#### **Faits**

Dans la nuit du 24 au 25 février 2020, des individus se sont introduits dans le Collège du 24-Janvier ainsi que dans le bâtiment de la salle de gymnastique et ont incendié ces lieux.

L'équipe d'exploitation se rendant sur leur lieu de travail a constaté une forte fumée émanant des bâtiments et a immédiatement contacté le Service du feu ainsi que la police.

Plusieurs feux ont été boutés tant dans le bâtiment du collège que celui de la salle de gym.

Au sous-sol du Collège, des conteneurs ont été incendiés provoquant des dégâts considérables jusqu'aux locaux de la Direction. Dans le bâtiment de la salle de gymnastique, la salle de rythmique a été complètement dévastée par le feu. D'autre part, l'extinction de l'incendie a provoqué d'importants dégâts dans les vestiaires et la salle de gym.

La police scientifique n'a, à ce jour, rendu aucun rapport.

Un représentant de l'Établissement d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels du Canton de Vaud (ECA) s'est rendu sur place le jour même et a mandaté l'entreprise Belfor spécialisée dans l'assainissement de bâtiments sinistrés afin de réaliser toutes les mesures et interventions urgentes.

Suite à cela, l'ECA a transmis, le 17 mars 2020, sa décision de prise en charge pour l'assèchement et l'assainissement du chantier.

Une fois les mesures d'assainissement du site terminées, les travaux de reconstruction ont été chiffrés. Un mandat, selon la procédure de gré à gré, a été confié à un bureau d'architecte. Celui-ci a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de 2 entreprises pour chaque CFC selon les exigences de l'ECA.

En date du 13 novembre 2020, l'ECA a transmis son décompte de participation qui se monte à CHF 391'724.90. Cette somme couvre l'intégralité des paiements liés aux sinistres que notre Commune a dû ou devra encore verser.

CHF 136'457.45 ont déjà été versés par l'ECA pour l'assainissement du bâtiment. Le coût de la reconstruction se monte à CHF 255'267.45.

#### **Dépenses**

##### **Dépenses pour les événements du 3 au 4 février 2020**

• Montant total du préjudice		CHF 42'754.30
• Franchise de « La Baloise assurance » déduite	-	CHF 7'000.00
• Montant remboursé		CHF 35'754.30

**Dépenses pour les événements du 24 au 25 février 2020**

• Travaux d'assainissement (2020)	CHF 136'457.45
• Travaux de reconstruction (2021)	CHF 255'267.45
• Montant total du préjudice	CHF 391'724.90
• Montant remboursé par l'ECA	CHF 391'724.90

**Incidences financières et comptables pour les deux événements**

Le coût des travaux sont et seront répartis comme suit (selon décomptes assurances) :

**2020** – Travaux réalisés

• 1 <sup>er</sup> vandalisme – travaux de remise en état	CHF	42'754.30
• 2 <sup>ème</sup> vandalisme – travaux d'assainissement	CHF	136'457.45
• Décompte assurance Baloise	-	CHF 35'754.30
• Décompte ECA	-	<u>CHF 136'457.45</u>
• <b>Charges nettes</b>	<b>CHF</b>	<b>7'000.00</b>

Pour les charges : aux comptes no 3511.3141.16 et 3511.3141.19 « Site scolaire 24-janvier – Collège et salle de gym – Rénovation et travaux spéciaux ».

Pour les revenus : au compte no 3511.4364.01 – remboursement assurances propres. **2021**

## – Travaux à réaliser – courant février 2021

• 2 <sup>ème</sup> vandalisme – travaux de reconstruction	CHF	255'267.45
• Décompte ECA	-	<u>CHF 255'267.45</u>
• <b>Charges nettes</b>	<b>CHF</b>	<b>0.00</b>

Pour les charges : aux comptes no 3511.3141.16 et 3511.3141.19 « Site scolaire 24-janvier – Collège et salle de gym – Rénovation et travaux spéciaux ».

Pour les revenus : au compte no 3511.4364.01 – remboursement assurances propres.

M. le Président ouvre la discussion sur ce point de l'ordre du jour. Celle-ci n'étant pas demandée elle est close.

## **8. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)**

M. le Président prie Mme Anne Cherbuin, rapporteure de la CUAT, de se rendre au micro afin de faire part de son rapport.

- **Mme Anne Cherbuin**, Rapporteure de la CUAT

*Monsieur le Président,  
Monsieur le Syndic,  
Mesdames et Messieurs les Municipaux,  
Chers Collègues,*

*La Commission Urbanisme et Aménagement du Territoire s'est réunie le 30 novembre 2020 à 19h00 au CTC.*

*Étaient présent-te.s : Mesdames Verena Berseth et Muriel Rossel, Messieurs Alain De Col, Gerard Duperrex, Oumar Niang et Silvio Torriani. Mme Anne Cherbuin, présidente-rapporteuse.*

*Excusés : Mme Carole Castillo ainsi que MM. Francesco Munafo et Antonio Bongiorno.*

*Absents : MM. Naïm Smakiqj, Selim Ibrahimji, Jean-Marc Cudrig et Eric Aeschlimann.*

*En cas de prise de position ou délibération, le quorum n'aurait pas été atteint !*

*La Municipalité était représentée par Mme Tinetta Maystre, Municipale en charge du dicastère Urbanisme - Travaux, M. Martin Hofstetter, chef du Service de l'Urbanisme. M. Jean-François Clément, Syndic, était excusé.*

*Mme Tinetta Maystre introduit la présentation en ligne de M. Benoît Biéler, directeur du bureau du SDOL.*

### **Plan directeur intercommunal**

*Son objectif est d'œuvrer à la qualité de vie des habitant-es de l'Ouest Lausannois. Le PDi-OL offre pour le territoire une vision d'avenir partagée par les huit Communes du district et le Canton à l'horizon 2040.*

*C'est un outil de :*

- *Gestion et de mise en cohérence des actions portant sur le territoire*
- *Coordination des acteurs*
- *Communication auprès de la population et des partenaires*
- *Évaluation des projets.*

*Il y est question de :*

- *Transports*
- *Activité économique*
- *Logement*
- *Cours d'eau*
- *Parcs*

- Patrimoine
- Énergie
- Environnement
- Espaces publics

La présentation qui nous a été faite est en ligne sur <https://ouest-lausannois.ch/strategie/plan-directeur-intercommunal-8-visions-concertees/>.

J'en soulignerai quelques points :

#### Démarche et Calendrier

La démarche a débuté en décembre 2014 avec des échanges et des rencontres avec la population de l'Ouest lausannois sur l'avenir de la région.

Février mars 2019 phase de consultation publique intermédiaire.

16 novembre-16 décembre 2020 : phase de consultation publique finale.

Printemps 2021 : Adoption dans les 8 conseils communaux des communes concernées.

Automne 2021 : Soumission à la direction générale du Territoire et du Logement (DGTL). Approbation par le Conseil d'État et entrée en vigueur, en effet les PDI sont de nouveaux instruments prévus par la loi vaudoise.

Une consultation publique finale était ouverte du 16 novembre au 16 décembre 2020.

#### Fonctionnement du PDI

Les législatifs des 8 communes adoptent la partie stratégique.

Les 8 municipalités adoptent la partie opérationnelle. Ensuite intervient le Conseil d'État qui doit approuver ce PDI :

#### Composition du PDI

PDI-OL comprend 4 parties :

1) Le contexte : présente l'instrument qu'est le PDI, l'évolution territoriale de l'Ouest lausannois et ses trésors ainsi que les grandes tendances globales et les planifications supérieures qui influencent le développement de l'OL.

2) Diagnostic

<b>Enjeux spécifiques et déterminants pour l'avenir de la</b>	<b>Objectifs</b>
<i>Croissance démographique et économique</i>	<i>Garantir une offre suffisante en logements et en places de travail adaptée en typologie et en répartition spatiale</i>
<i>Développement vers l'intérieur</i>	<i>Densifier de manière différenciée et quantitative à l'intérieur du périmètre compact</i>
<i>Centralités</i>	<i>Renforcer la vitalité des centralités et des quartiers et leur mise en réseau</i>
<i>Sites d'activité du secteur secondaire</i>	<i>Préserver de grands sites d'activités bien localisés et les restructurer</i>

<i>Développement des Hautes Écoles</i>	<i>Favoriser le développement des hautes écoles, les intégrer dans le tissu urbain de l'Ouest lausannois.</i>
<i>Caractéristiques patrimoniales</i>	<i>Préserver et faire vivre le patrimoine en tant qu'éléments identitaires et trace de l'évolution du territoire</i>
<i>Milieus naturels</i>	<i>Garantir la cohabitation des différents usagers des milieux naturels et les mettre en réseau</i>
<i>Espaces et équipements publics</i>	<i>Améliorer la qualité de l'air, diminuer l'exposition au bruit et adapter les projets aux risques environnementaux</i>
<i>Contraintes environnementales</i>	<i>Mettre à la disposition de la population grandissante une offre en espaces et équipements publics en nombre, en qualité et en variété suffisants et les mettre en réseau</i>
<i>Consommation d'énergie du bâti et les ressources énergétiques locales</i>	<i>Réduire la consommation d'énergie du bâti par habitant et augmenter la part d'énergie renouvelable locale</i>
<i>Perméabilité du territoire</i>	<i>Améliorer la perméabilité du territoire et requalifier les voiries routières en espaces publics multimodaux</i>

### 3) Projets de territoire

*Le PDI fixe un projet de territoire, soit la vision des autorités sur l'évolution du territoire à l'horizon 2040. Il s'agit de guider et d'accompagner la croissance afin de garantir la qualité de vie des habitant-es de l'OL. Ce projet de territoire se décline en 7 orientations stratégiques accompagnées de cartes thématiques.*

- 1. Renforcer les Centralités de l'Ouest lausannois et les mettre en réseau.*
- 2. Répondre à la croissance démographique et économique en assurant la variété du territoire et préservant ses qualités patrimoniales spécifiques.*
- 3. Conforter le rôle de l'Ouest lausannois comme territoire d'accueil pour les activités créatrices et productives.*
- 4. Consolider les grands éléments paysagers de l'Ouest lausannois et gérer l'accueil du public.*
- 5. Renforcer le maillage d'espaces verts et d'espaces publics à toutes les échelles.*
- 6. Allier à la diversité les qualités environnementales et énergétiques.*
- 7. Garantir l'accessibilité tout mode de transport à l'ensemble du territoire et accélérer le report modal vers la mobilité douce et les transports publics.*

*Des principes d'intervention complètent ces orientations stratégiques. Ces principes indiquent comment les autorités comptent intervenir sur ces portions de territoire dans les 15-25 prochaines années. Tout projet doit ainsi se référer à des visions communales clairement exprimées pour le futur.*

*Le PDi est accompagné de programmes d'actions de compétence municipale, ceux-ci renseignent la population et les conseils communaux sur les actions que la municipalité compte mettre en œuvre pour concrétiser les intentions exprimées dans le PDi.*

#### 4) Projet de mise en œuvre

*Les programmes d'action se composent de plan et de fiches indiquant notamment en quelle année chaque mesure sera étudiée ou réalisée.*

*De nombreuses personnes ont contribué à établir le PDi : élus communaux, employés des communes et du canton, spécialistes et mandataires ont mené la démarche.*

*Ils ont été accompagnés de membres de conseils communaux et généraux ainsi que de mandataires qui se sont réunis à chaque grande étape de la démarche. La population a été également consultée sur une version intermédiaire du PDi.*

*Une centaine de prises de position émanant de particuliers, d'associations ou de personnes morales ont été reçues et certaines ont contribué à améliorer le PDi sur 5 sujets majeurs ressortent : climat croissance démographique, rives du lac, jonctions autoroutières et développement des hautes écoles.*

*Les informations se trouvent sur ce site : [www.ouest-lausannois.ch/pdi](http://www.ouest-lausannois.ch/pdi)*

---

*Présentation de M. Martin Hofstetter*

### **Développement de la partie du PDi concernant Renens**

*Les programmes d'actions de compétence municipale :*

- *Accompagnent du PDi-OL.*
- *Ne sont pas exigibles au sens de la LATC.*
- *Sont mis en Consultation publique à titre informatif (version provisoire).*
- *Renseignent la population et les Conseils communaux ou généraux sur les mesures concrètes de mise en œuvre du PDi-OL.*

*Le dernier Plan communal datait de 1998 ne tenait pas compte des communes voisines. Le planning est le même que pour les consultations intercommunales :*

- 1) *Partie stratégique soumise au Conseil communal (législatif)*
- 2) *Élaboration de Fiches renvoyant à des projets intercommunaux, par exemple le parc du Taluchet vers le cimetière est à cheval sur Renens et Chavannes, le plan canopée : arbres diffusant de l'ombre, la renaturation de ruisseaux*
- 3) *Adoption par la municipalité en février 2021*
- 4) *Préavis au Conseil communal entre mars et mai*
- 5) *Renvoi au Conseil d'État pour cet automne*

### Retour de l'examen préalable émis par la DGTL et conséquences

- *Le rapport de l'examen préalable regroupe les remarques des services de l'État et des partenaires consultés (TL, CFF, Hautes Écoles...)*
- *Le préavis est positif*
- *Le PDi-OL est complété : portée du PDi-OL, climat, énergie, nouveau tracé indicatif de voie verte à Crissier.*
- *Le rapport de conformité 11 RLAT complété : modification du Plan directeur localisé (PDL) « Arc-en-Ciel », situé sur les communes de Bussigny et Crissier.*

*Des retours importants portant surtout sur les projets d'action concernant le climat, l'énergie, les voies vertes. Un document de synthèse a été élaboré. Le travail sur le plan d'action communal est en cours.*

Le territoire : *De nombreux thèmes ont été abordés :*

- *Zones densifiées versus zones calmes ; report modal, trajets à pied et à vélo pour apaiser la circulation, itinéraires requalifiés*
- *Verdure*
- *Grandes infrastructures*
- *Sites, zones à préserver*
- *Vides paysagers*
- *Espaces communs*
- *Reconnaissance de l'identité de différents quartiers, articulation entre le public et le privé*
- *Comment mettre en réseau la Gare, le quartier des entrepôts, le quartier des Baumettes, le quartier de Malley ?*
- *Mise en valeur du patrimoine bâti*
- *Préservation des quartiers villa ou faut-il densifier ? il n'y a pas de quota à remplir, la commune gère ses quartiers comme elle l'entend ; les privés sont soumis aux règles prévalant pour le type de quartier*
- *Préserver et mettre en valeur le réseau vert, notamment les grands éléments paysagers le long des cours d'eau, des voies de chemin de fer (flore pionnière des terrains secs). Mise à ciel ouvert des cours d'eau avec pour conséquence la baisse de la température et le maintien de la biodiversité, les espaces autour des cours d'eau sont déjà règlementés*
- *Avec pour conséquence la lutte contre les ilots de chaleur (une arborisation peut faire baisser de 3-4 degrés)*
- *Indice de verdure minimum à définir pour les différents types de quartiers*
- *Séparatif des eaux claires et usées à achever.*

*Concrètement les mesures concernant Renens sont :*

- *Requalifier les espaces publics de l'avenue de Longemalle*
- *Élaborer le plan d'affectation communal (PACom)*
- *Développer le secteur Terminus*
- *Préserver et améliorer la qualité de l'ensemble Florissant*
- *Préserver et améliorer la qualité de l'ensemble de Verdeaux*
- *Préserver et améliorer la qualité de l'ensemble de l'avenue de la Poste*
- *Préserver et améliorer la qualité de l'ensemble de Préfaully*
- *Préserver et améliorer la qualité de l'ensemble des Biondes*
- *Développer le secteur Perrelet*
- *Mettre en place une liaison biologique continue le long de la Mère*
- *Renaturer le ruisseau de la Broye*
- *Renaturer le ruisseau des Baumettes*
- *Densifier le réseau thermique existant –secteur CAD 1 et l'étendre au secteur 2*
- *Réaliser la liaison mobilité douce Beaumettes – Alpes*
- *Assainir le franchissement du 1<sup>er</sup>-Août*

*Mme Tinetta Maystre souligne la nécessité de comprendre l'esprit de ce travail qui est un travail collectif de concertation dont on ne peut tirer que des bénéfices. Mais pour tout cela il faut des moyens financiers !*

### Questions

1. *Comment gérer les actions des privés dans leur quartier ?*
  - *Ils sont soumis aux règlements de quartier, pour la préservation du paysage et de la verdure la commune ne peut que donner des conseils et des encouragements pour qu'ils atteignent les objectifs du plan de développement. On ne peut pas faire grand-chose sur l'existant, mais élaborer des plans de quartiers contraignants, par exemple « maintien de surfaces perméables », « sauvegarde des arbres et haies » etc. Des négociations sont engagées.*
2. *Plusieurs bâtiments ne sont pas aux normes ; y a-t-il des différences de traitement entre petits et grands propriétaires ?*
  - *La réponse est que les différents cas sont discutés selon les travaux à effectuer.*
3. *Un conseiller s'insurge que tant d'argent soit investi dans des grands projets alors que dans le contexte actuel le personnel soignant subit de fortes pressions à cause du manque d'effectif.*
  - *Ce ne sont pas les mêmes budgets et les mêmes gouvernances.*

### Prochaine séance au printemps : Seront abordés

- *Le point sur le quartier de Malley,*
- *Suite des travaux du PDi et du Plan d'affectation communal*

M. le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, ce point de l'ordre du jour est clos.

### **9. Communications éventuelles de la Commission régionale et intercommunale (CRI) et rapport(s) éventuel(s) des membres de conseils intercommunaux – art. 41 du Règlement du Conseil communal**

Mme Nicole Divorne, Présidente de la CRI, informe qu'elle n'a pas de communications à transmettre.

Toutefois, M. le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, ce point de l'ordre du jour est clos.

### **10. Changement de la composition des commissions permanentes et des commissions intercommunales**

M. le Président communique que le Bureau n'a reçu aucune communication.

Nonobstant, M. le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, ce point de l'ordre du jour est clos.

**11. Rapport de commission – Préavis N° 77-2020 – Réponse de la Municipalité au postulat Philippe Anhorn intitulé « Pour le recensement et la protection des arbres remarquables et zones de nature en ville d’ici à l’adoption du futur PGA »**

M. le Président prie M. Jean-Marc Dupuis, Président-rapporteur de la Commission, de se rendre au micro afin de donner lecture du rapport.

- **M. Jean-Marc Dupuis**, Président-rapporteur de la Commission

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,  
Chers Collègues,*

Prolégomènes

*La Commission en charge d’étudier ce préavis s’est réunie le mardi 19 janvier à 18h00 à la buvette de la salle de Spectacles. La première tentative du 13 janvier n’ayant pas réuni le quorum nécessaire.*

*Elle était composée de Mesdames Mariline Rodriguez, Nathalie Jaccard, Suzanne Sisto-Zoller, Muriel Rossel ainsi que de Messieurs Reza Safaï, Jean-Marc Dupuis, président– rapporteur ; Alain de Col et Rachid Taaroufi étaient excusés.*

*La Municipalité était représentée par Mesdames Patricia Zurcher Maquignaz et Tinetta Maystre, accompagnées de Messieurs Alain Peneveyre et Martin Hofstetter.*

*Après les salutations d’usage, la parole est donnée à la Municipalité. Mme Patricia Zurcher Maquignaz introduit le préavis en disant que le règlement actuel protège déjà les arbres majeurs, mais ne permet pas de tout faire.*

*Mme Tinetta Maystre explique que le préavis va dans le sens de renforcer les zones de nature en ville qui seront recensées dans le futur PACOM qui devrait se concrétiser dans les trois à cinq ans à venir. Elle renseigne la commission sur l’article 47 LATC qui va dans les visions de la Municipalité.*

*L’article 47 de la loi sur l’aménagement du territoire et les constructions (LATC ; RSV 700.11) permet à une municipalité de refuser un permis de construire lorsqu’un projet de construction, bien que conforme à la loi ainsi qu’aux plans et règlements en vigueur, compromet le futur d’un quartier.*

*Puis M. Alain Peneveyre, chef de service des espaces verts, donne des précisions sur la méthodologie. Trois bureaux d’experts de soin aux arbres seront mis en concours afin de réaliser le recensement selon les critères décrits dans le préavis. Selon les estimations, la commune de Renens compte environ 5’000 arbres sur son territoire dont la moitié se situe sur des terrains privés. Le travail de recensement concerne une centaine d’arbres remarquables et permettra de fournir une carte d’identité des différentes essences. Il sera réactualisé tous les 10 ans. En terme financier ce préavis n’a pas d’influence étant donné que le montant nécessaire pour ce travail soit 15’000 francs a déjà été octroyé par voie budgétaire. Une fois le recensement effectué le règlement sur la protection des arbres sera modifié (probablement avec des avenants) et les résultats pourront être intégrés dans le futur Plan d’Affectation communal.*

*M. Martin Hofstetter, chef de service du dicastère Urbanisme, relève qu’une série d’outils liés aux bonnes pratiques seront mis en place puis s’inscriront dans le futur PACOM.*

### Réactions de l'initiant

*La parole est ensuite donnée à M. Philippe Anhorn, dépositaire du postulat, qui fait part qu'il est globalement satisfait. Le principe va dans le bon sens, mais il émet quelques restrictions quant aux critères définis afin de classer un arbre comme pertinemment intéressant ou pas et souhaiterait associer des citoyens aux choix des critères. Il souhaite que la politique de protection des arbres soit appliquée avec courage en donnant plus d'importance à la verdure qu'actuellement.*

### Questions de la Commission

*Ensuite c'est au tour de la Commission de s'exprimer. Un commissaire se souvient qu'en 1984 il y avait déjà eu un plan de classement des arbres, mais qu'il n'a pas été mis à jour. Ainsi de nombreux arbres plantés après cet inventaire n'ont pas été classifiés même si c'était de « beaux arbres » remplissant les caractéristiques des arbres majeurs. Cette remarque est corroborée par les services de la Commune.*

*Mme Tinetta Maystre souligne que le droit à la propriété était supérieur aux droits des arbres et qu'il est nécessaire de renforcer le règlement de la protection des arbres et par voie de conséquence d'intensifier le plantage en ville.*

*Un autre commissaire relève qu'une commune du canton a déjà effectué l'exercice et que les résultats ont été publiés sur internet avec tous les détails liés à la biodiversité et l'utilité de nichage par exemple.*

*Il souhaite également que ce type de démarches puisse être envisagé de concert avec d'autres communes.*

*Arrive la question sur le droit des propriétaires afin de déterminer si le propriétaire pourra se déterminer ou non du classement d'un arbre sur sa propriété.*

*Le règlement en vigueur datant de 2014 prend déjà en considération cet aspect.*

*Un commissaire s'offusque de ce genre de pratique et estime que le droit privé devrait prévaloir.*

*Un autre commissaire demande que lors du recensement, l'impact des arbres sur la biodiversité soit pris en compte y compris lors du remplacement d'arbres qui seraient abattus et/ou remplacés. La Municipalité nous assure qu'elle prendra ce critère en considération.*

*S'ensuit une discussion générale sur la thématique, dans laquelle les commissaires se projettent vers l'avenir tout en préconisant des méthodes à mettre en œuvre une fois le recensement effectué. La Commission sera également attentive quant à la mise à jour du document de classification.*

*Au final, c'est par 5 oui et une abstention que la commission valide les conclusions du préavis.*

M. le Président ouvre la discussion.

- **Mme Suzanne Sisto-Zoller, Fourmi rouge**

*C'est une intervention en soutien... vous pourriez dire que celle-ci n'est pas nécessaire puisque tout le monde était d'accord, mais j'avais quand même envie de la faire.*

*Monsieur le Président,  
Monsieur le Syndic,  
Mesdames et Messieurs les Municipaux,  
Chers Collègues,*

*Depuis que je suis au Conseil communal, c'est la 3<sup>ème</sup> fois que nous traitons de la protection des arbres. Chaque fois, je rentrais contente à la maison, pensant que nous pourrions ainsi protéger nos arbres... je suis bien naïve... c'est peut-être ce qui m'a permis de siéger si longtemps avec le même enthousiasme, car j'en ai vu des arbres disparaître. Habitant le quartier de la Gare, j'en ai vu beaucoup ces derniers temps.*

*Le préavis de 1984 prévoyait un inventaire des arbres et leur protection. L'inventaire a été fait, mais pas tenu à jour. Le préavis N 51-2014 - Adoption d'un nouveau règlement communal sur la protection des arbres constatait cette difficulté et a permis de protéger tout arbre d'essence majeure. Il y en a environ 5'000, il est toujours en vigueur.*

*Avec le préavis de ce soir, nous avons le projet d'aller plus loin et d'offrir une protection meilleure à une partie de ces arbres.*

*Les arbres remarquables ? Nous trouvons que protéger les arbres remarquables est important. Protéger les arbres remarquables, c'est protéger le patrimoine, l'histoire d'un quartier, je pense particulièrement aux personnes qui se rappellent qu'il y avait le café du Chalet à la Gare avec des arbres magnifiques !*

*Protéger les arbres remarquables c'est protéger la qualité de la vie, le bien-vivre et la santé des habitants. Pour bien vivre, nous avons besoin du contact régulier avec la nature, comme l'ont démontré des études sur les personnes hospitalisées. Les personnes hospitalisées alitées près d'une fenêtre donnant sur un jardin guérissaient mieux et plus vite que celles ayant une vue sur un mur en béton.*

*Protéger les arbres remarquables c'est protéger aussi la biodiversité ; ils sont un repaire pour les oiseaux migrateurs, comme les hirondelles, les canards, les oies, les échassiers, les rouges-gorges, par exemple. Ils abritent des insectes pollinisateurs, des oiseaux, des chauves-souris et favorisent la vie d'autres animaux, tels que hérissons, écureuils et j'en passe.*

*Ils servent de zones de refuge dans le cas d'évènements climatiques extrêmes.*

*Nous nous réjouissons de voir ce recensement se faire et de participer, en accord avec la population et les propriétaires, à l'élaboration des mesures de protection de la nature qui s'en suivront.*

*Avec toujours mon optimisme que je garde.*

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et prie M. Jean-Marc Dupuis de procéder à la lecture des conclusions.

*Le Conseil communal de Renens*

*Vu le préavis N° 77-2020 de la Municipalité du 26 octobre 2020,  
Où le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,*

*Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,*

*APPROUVE la réponse de la Municipalité au postulat de Monsieur Philippe Anhorn intitulé « Pour le recensement et la protection des arbres remarquables et zones de nature en ville d'ici l'adoption du PGA ».*

**C'EST A L'UNANIMITÉ QUE LES CONCLUSIONS DU PRÉAVIS N° 77-2020 SONT ACCEPTÉES.**

M. le Président remercie M. Jean-Marc Dupuis ainsi que les membres de la Commission pour leur travail et passe au point suivant de l'ordre du jour.

**12. Rapport de commission – Préavis N° 80-2020 – Réponse de la Municipalité au postulat Philippe Anhorn intitulé « Pour le recensement et la protection des arbres remarquables et zones de nature en ville d'ici à l'adoption du futur PGA »**

M. le Président prie M. Dylan Montefusco, Président-rapporteur de la Commission, de se rendre au micro afin de donner lecture du rapport.

- **M. Dylan Montefusco**, Président-rapporteur de la Commission

*La Commission chargée d'étudier le préavis N° 80-2020 s'est réunie le jeudi 17 décembre 2020 à 19h00 à la buvette de la salle de spectacles. Elle était composée des membres suivants :*

- *Mme Laurence Plattner*
- *Mme Chiara Storari*
- *M. Richard Neal*
- *M. Vito Vita*
- *M. Pascal Waeber*
- *Mme Hassna Chaaib*
- *M. Silvio Torriani*
- *M. Dylan Montefusco, Président-rapporteur*

*La Municipalité était représentée par :*

- *Mme Myriam Romano-Malagrifa, Municipale*
- *M. Didier Diverne, Municipal*
- *M. Antoine Perret, Chef de service domaine bâtiment, logement et cultes*
- *Mme Loraine Lefèvre, Responsable du site d'Ondallaz*
- *Mme Nathalie Cauvin, Adjointe du secteur jeunesse et affaires scolaires*
- *M. Jean-Claude Bourgeois, Adjoint de M. Antoine Perret*

Préambule

*Le présent préavis a pour but de soumettre à l'approbation du Conseil communal l'octroi d'un crédit nécessaire pour effectuer divers travaux d'assainissement et de sécurisation, en particulier l'installation électrique et le compartimentage coupe-feu du chalet Joli-Bois de l'école à la montagne à Ondallaz ainsi que l'assainissement des aménagements extérieurs.*

*En 2018, lors du renouvellement du permis d'exploiter, l'ECA a exigé de la Commune la mise en place de mesures organisationnelles supplémentaires en cas d'incendie. Ces adaptations ont été rapidement effectuées sous la supervision d'un bureau d'ingénieurs spécialisés en sécurité.*

*En parallèle, de manière à avoir une vision globale sur l'état du bâtiment, un rapport d'expertise a été établi par un bureau d'architecte en juin 2019. De ce rapport, il ressort que, si l'état actuel du bâtiment répond aux exigences de salubrité et sécurité en vigueur, un certain nombre d'améliorations liées au concept de sécurité ainsi qu'à la vétusté doivent être apportées. Il s'agit en particulier du remplacement d'une partie de l'installation électrique qui est obsolète et du compartimentage anti-feu.*

### Questions générales de la Commission

1. *À la demande de la Commission des finances, la Commission s'est penchée sur les honoraires et frais d'architecte.*
  - *Ces honoraires sont règlementés par des normes SIA (société suisse des ingénieurs et architectes). Cette norme permet, sur la base d'un montant déterminant de travaux et d'un tarif horaire, de calculer un prix global pour l'ensemble du projet. Les honoraires comprennent l'avant-projet jusqu'à la remise des clés. C'est un chantier de transformation, l'architecte devra se rendre à plusieurs reprises sur place. Pour notre service, ce montant est crédible et le tarif horaire est avantageux, il est de CHF 130.-.*
2. *Les projets présentés au Conseil communal comprennent déjà les appels d'offres ?*
  - *Tous les préavis comprennent les offres pour le gros œuvre, ce qui correspond de 60 à 70 % du montant total. Aucune adjudication n'a été faite.*
3. *Le point 5.5 du préavis concerne le transfert de biens immobiliers du patrimoine financier au patrimoine administratif, est-ce une compétence donnée au Conseil communal ?*
  - *Les transferts de biens du patrimoine financier au patrimoine administratif doivent impérativement passer par le Conseil communal. Un préavis aurait pu être déposé séparément il y a quelques années. La Municipalité a souhaité que la commission traite ce transfert lors de l'étude du préavis. Le chapitre 5.5 n'a pas de rapprochement avec les travaux, c'est plutôt une démarche administrative.*
4. *Une commissaire s'étonne que ce transfert n'ait pas été fait avant.*
  - *Il n'y a pas d'obligation légale avec une limite dans le temps. Lors de l'étude de travaux, la Municipalité a souhaité regrouper ces deux éléments.*
5. *Le bâtiment Rosée du soleil est l'habitation de la responsable du site, ce qui signifie que ce n'est pas un bâtiment à usage socioculturel.*
  - *C'est une seule parcelle qui regroupe deux bâtiments dont le principal est à usage socioculturel. Le patrimoine administratif est beaucoup plus adapté. Il faut savoir que la responsable du site doit rester sur place pour des raisons d'organisation.*
6. *Avec les travaux, le bâtiment aura-t-il une plus-value ?*
  - *Normalement pas, car il s'agit de travaux de rénovation et de remplacement et non d'agrandissement. Toutefois, une nouvelle estimation sera faite à la fin des travaux.*
7. *Les honoraires et frais d'architecte sont calculés au maximum, une diminution du prix est possible, mais alors, pourquoi prévoit-on des divers et imprévus à hauteur de 15% ?*
  - *Les honoraires sont calculés sur le montant avant les divers et imprévus. Prévoir 15 pour cent de divers et imprévus est aussi une norme, car il s'agit d'une rénovation lourde. La commune s'est engagée à suivre chaque devis complémentaire qui devrait basculer dans les divers et imprévus lors des commissions ad hoc des constructions.*

8. *Une commissaire se pose la question quant à savoir s'il existe un classement historique pour ce bâtiment.*
  - *Il n'existe aucun classement pour ce bâtiment.*
9. *Au vu des travaux conséquents prévus, la Commune a-t-elle envisagé de détruire le bâtiment et de reconstruire ?*
  - *Ce site a une valeur sentimentale. Les prix auraient été bien plus élevés que le montant proposé par ce préavis, la fermeture du site aurait été plus longue et plusieurs rénovations ont déjà été faites par le passé sur le site d'Ondallaz.*
10. *Combien a-t-il de places d'hébergement ?*
  - *38 places sont disponibles dont 32 pour des enfants et 6 pour des adultes.*
11. *En cas d'évacuation, une commissaire se demande pourquoi les portes doivent être tirées et pas poussées ?*
  - *Une modification des sens des portes va être apportée. Les portes doivent s'ouvrir dans le sens de la sortie. Elles font partie intégrante de l'appel d'offres.*
12. *Dans les phases des travaux, où en sommes-nous actuellement et quelles sont les dénominations ?*
  - *Nous sommes à la moitié du projet, il existe différentes phases qui sont l'avant-projet, le projet de l'ouvrage, la procédure de demande d'autorisation d'étude et ensuite ce sont les appels d'offres.*
13. *Comment le montant des CHF 75'037.45 s'explique entre les différents ingénieurs et architectes ?*
  - *CHF 51'000 ont été payés à l'architecte et les restes sont des frais d'étude pour les ingénieurs.*
14. *Un commissaire aimerait connaître comment le projet a été abordé.*
  - *À la suite du renouvellement du permis d'exploiter, on a dû prendre un expert et mandater un architecte pour connaître l'état du bâtiment.*
15. *Un commissaire revient sur la proportion d'honoraires par rapport aux montants totaux des travaux.*
  - *La Commune contrôle le nombre d'heures, les détails ont été étudiés et il s'avère nécessaire de rester 6 semaines effectives sur le chantier.*
16. *L'architecte a été choisi en fonction d'un appel d'offres ?*
  - *Non, l'architecte a été mandaté de gré à gré. L'architecte a de l'expérience en transformation. Il a notamment réalisé plusieurs travaux d'envergures.*

#### Délibération de la Commission

Remarque : Lorsque le montant des honoraires s'approche de CHF 150'000.-, la Commission souhaiterait que la Commune demande une deuxième offre d'honoraires.

Après délibération, la Commission vote à l'unanimité les conclusions du préavis N° 80-2020.

M. le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion et prie M. Dylan Montefusco de procéder à la lecture des conclusions.

*Le Conseil communal de Renens*

*Vu le préavis N° 80-2020 de la Municipalité du 30 novembre 2020,  
Oui le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,  
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,*

*ALLOUE à la Municipalité un crédit de CHF 699'000.- TTC pour les travaux d'assainissement et de sécurisation au Chalet Joli-Bois de l'école à la montagne à Ondallaz.*

*Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.*

*Elle figurera dans le compte d'investissement du patrimoine administratif sous le compte N° 3430.2047.5030 « Ondallaz – Joli-Bois – travaux d'assainissement et de sécurisation ».*

*Cette dépense sera amortie en 30 ans, conformément à l'art. 17 b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour : 1er janvier 2006) sur la comptabilité des communes.*

*AUTORISE le transfert comptable du patrimoine financier sur le compte du patrimoine administratif N° 3430.2046.5030 « Site Ondallaz – Joli-Bois et Rosée du Soleil » de la parcelle N° 366 et des bâtiments Joli-Bois et Rosée du Soleil, route des Monts 27-29 à 1807 Blonay d'une valeur comptable de CHF 200'700.-. Dès son transfert, la valeur comptable figurant au bilan sera entièrement amortie.*

C'EST A L'UNANIMITÉ QUE LES CONCLUSIONS DU PRÉAVIS N° 80-2020 SONT ACCEPTÉES.

M. le Président remercie M. Dylan Montefusco ainsi que les membres de la Commission pour leur travail et passe au point suivant de l'ordre du jour.

### **13. Motions, postulats et interpellations**

- **Mme Nathalie Jaccard, Les Verts**

Interpellation intitulée « Pas de tables pour les classes du RAC ?! »

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les municipaux,  
Chers collègues,*

*Décidément la crise du COVID et ses conséquences n'ont pas terminé de déployer leurs effets, si certains peuvent avoir des résultats dramatiques, pour d'autres c'est de l'incompréhension qui provoque des désagréments regrettables.*

*Jusqu'à la crise COVID, Renens accueillait une classe de RAC sur le site du collège du Léman sous l'égide de la Direction des écoles secondaires. Or, l'année scolaire chaotique qui s'est achevée en juin avec toutes les incertitudes liées à la peur de l'avenir, à la crainte de ne pas trouver de places d'apprentissage, a fait que de nombreux élèves ont choisi de poursuivre leurs études en s'orientant sur un RAC I ou RAC II. Dès lors, le Canton a sollicité Renens pour l'ouverture d'une seconde classe de RAC. Il a également été ouvert une classe certificative qui*

*offre la possibilité aux élèves qui ont échoué au certificat de refaire une année pour obtenir leur précieux sésame.*

*Ces élèves ont pour la majorité entre 16 et 17 ans, ils proviennent de diverses régions du Canton. Renens touche le montant de CHF 4'000.- par personne qui est facturé à la commune de domicile de l'élève.*

*Depuis la rentrée scolaire, de nombreux jeunes qui n'ont pas l'occasion de rentrer à cause de la distance, mais également en raison de la promiscuité avec les parents et la fratrie et le stress que cela peut générer, ont fait le choix de pique-niquer à l'école. Malheureusement, les prescriptions en matière de distanciation a fait qu'il a fallu envisager de créer et d'adapter des espaces de repas supplémentaires.*

*Depuis la rentrée scolaire, des jeunes prenaient leur collation de midi à même le sol en plein air. Afin de remédier à cette situation, la Direction des Écoles a sollicité la Municipalité afin d'obtenir une vingtaine de tables et une soixantaine de chaises pour offrir un endroit à l'abri et au chaud à ces jeunes. Le bâtiment scolaire ayant des espaces suffisamment grands pour respecter les normes COVID.*

*Au mois d'octobre, le service Culture-Jeunesse-Affaires scolaires a confirmé lors d'un conseil d'établissement que le budget avait été validé et que les tables et les chaises devraient arriver très rapidement que c'était désormais le service Bâtiments-Domains-Logement-Cultes qui était désormais en charge du dossier.*

*Or, au mois de décembre, les tables n'étant toujours pas arrivées et les jeunes mangeant par terre et au froid (ce qui vous me l'accorderez est INACCEPTABLE), la Direction des Écoles a relancé le service BADLOC. Il aurait alors été répondu qu'une commission devait être constituée pour confirmer la commande.*

*Dans ce laps de temps, des parents se sont plaints des conditions offertes à leurs enfants, entraînant ainsi de la colère et véhiculant une mauvaise image de notre Ville et alimentant une mauvaise réputation injustifiée.*

*Sensible à cette problématique, le service gestion urbaine et développement durable a prêté des tables utilisées normalement lors de manifestations à Renens, ce qui a permis d'offrir des conditions décentes pour les repas de midi. Mais..., le matériel promis depuis octobre n'est, à ce jour, toujours pas arrivé.*

*De plus, si aujourd'hui, des solutions logistiques transitoires ont heureusement été trouvées, et ce grâce à l'engagement de certains acteurs communaux, tout n'est pourtant pas réglé.*

*En effet, aujourd'hui, on se retrouve avec des jeunes entre 16 et 17 ans livrés à eux-mêmes qui côtoient des élèves bien plus jeunes (12 ans) avec tous les problèmes et risques que cela peut comporter. Face à cette situation exceptionnelle, des enseignant.e.s et la Direction s'occupent désormais de la surveillance de cet espace alors que cette responsabilité incombe à la Commune.*

*Dès lors, je me permets de poser les questions suivantes :*

- 1. Pourquoi ce dossier a-t-il trainé ?*
- 2. Quelles sont les raisons de ce blocage ?*
- 3. Comment la Municipalité compte-t-elle faire pour honorer ses engagements ?*
- 4. Des solutions pour la surveillance de cet espace sont-elles en passe d'être trouvées ?  
Et si oui de quelle manière ?*

*D'avance je remercie la Municipalité pour ses futures réponses.*

## Réponse de M. Didier Divorne, Conseiller municipal

*Je vous remercie, Mme Nathalie Jaccard, pour votre interpellation.*

*Les tables et les chaises ont été commandées au mois de décembre suite à des clarifications nécessaires quant aux normes à appliquer. Les normes scolaires ne sont pas les mêmes qu'ils s'agissent d'établissements secondaires ou pour ces classes de RAC pour lesquelles les normes du gymnase sont à appliquer. J'ai pris contact avec le Canton de Vaud, et plus précisément avec la Direction du service, afin de clarifier ceci et cela a malheureusement pris en peu de retard.*

*Les tables n'ont dès lors pas pu être commandées avant le mois de décembre et le délai de livraison est tel qu'il est. Je précise que cet achat a été accepté par la Municipalité au mois de décembre et commandé de suite. Nous attendons toujours la livraison. Malheureusement, l'entreprise devant nous livrer ces tables a des problèmes de livraison...*

*Une solution a été recherchée entre le service GUDD et BaDoLoC au début de cette année afin de pouvoir livrer le mardi 5 janvier au matin 30 tables. Et comme vous l'avez finalement constaté, une solution était en place pour que des tables et des bancs soient à disposition en attendant la livraison.*

*La solution à long terme pour les repas de midi est actuellement à l'étude. Nous sommes en train de regarder s'il y a des surfaces louables à proximité, afin que nous puissions avoir un espace repas. Le stade du Censuy entre aussi dans les réflexions avec la proposition de mutualisation de l'espace disponible. Il y a donc recherche de solutions nous n'avons rien trouvé pour l'instant, mais nous prenons très au sérieux cette thématique.*

*La Municipalité estime ainsi avoir répondu à votre interpellation.*

### ○ Mme Nathalie Jaccard, Les Verts

*Je remercie la Municipalité pour ses réponses qui me satisfont que très peu.*

*Entre octobre et décembre, il y a eu beaucoup de temps, tout comme il y en avait entre la rentrée scolaire et octobre pour la clarification du matériel.*

*Ce sont de jeunes adultes, ce ne sont pas de petits enfants, ce ne sont pas des enfants qui ont des problèmes de mobilité réduite. Des tables et des chaises restent des tables et des chaises et je pense que nous aurions pu aller plus vite plutôt que de laisser ces jeunes manger au froid.*

### ● Mme Nathalie Jaccard, Les Verts

Dépôt d'un postulat intitulé « Pour lutter contre le gaspillage alimentaire, mettons en place un frigo collectif (communautaire) à Renens ! »

*Monsieur le Président,*

*Mesdames, Messieurs les Municipaux,*

*Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux, chères et chers collègues,*

*En Suisse, annuellement, le gaspillage alimentaire génère des chiffres, qui donnent le tournis.*

*La consommation alimentaire génère 2,8 millions de tonnes de gaspillage à tous les niveaux de la chaîne alimentaire. Alors que la production de nourriture est polluante et très gourmande en ressources rares et précieuses.*

*Le gaspillage alimentaire qui incombe aux ménages représente annuellement 778'000 tonnes, dont plus de 90 kg par an et par personne et qui coûte environ CHF 600.- par personne. Par exemple, jeter une livre de pain équivaut à jeter cinq baignoires d'eau pour sa production.*

*S'il y a bien quelque chose qui soit intolérable, tant pour des raisons éthiques et sociales qu'écologiques, c'est bien le gaspillage alimentaire !!! C'est encore pire lorsque ces aliments ne sont pas périmés...*

*Raisons pour laquelle, nous déposons ce soir un postulat qui sera développé lors du prochain Conseil Communal et qui porte le titre : « Pour lutter contre le gaspillage alimentaire, mettons en place un frigo collectif (communautaire) à Renens ! »*

*Merci de votre attention et de réserver un bon accueil à cet objet.*

- **Mme Nathalie Jaccard, Les Verts**  
Interpellation intitulée « Pour que Renens ne laisse pas sur le carreau ses jeunes »

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les municipaux,  
Chers collègues,*

*Les écoles secondaires de Renens ont eu la chance de faire partie d'un projet pilote du Canton qui a permis l'engagement d'une éducatrice à 50%. Le développement de ce poste a été une réelle plus-value, l'éducatrice pouvant entrer dans la cellule familiale ce qui n'est pas possible pour les enseignants. Cela a permis de développer un lien social entre l'école et la famille. Projet d'autant plus important dans une ville comme la nôtre où de nombreux parents allophones peuvent avoir besoin de soutien pour comprendre l'école et ses exigences, ou de nombreux jeunes connaissent des difficultés familiales. Mais, permets également aux enseignants et à la Direction de mieux comprendre et appréhender ce que les jeunes vivent au sein de la famille.*

*Tant la Direction des écoles secondaires que les enseignants ont constaté les bienfaits de cette mesure qui a depuis été validée par le Canton qui a décidé de cantonaliser cette mesure.*

*Renens faisant partie de la CRENOL comprenant les établissements de Bussigny, Villars Ste-Croix, Ecublens, St-Sulpice, Chavannes, Cheseaux, Crissier, Cugy, Epalinges, Le Mont-sur-Lausanne, Prilly, Romanel, Jouxens et les 3 établissements primaires et secondaires de Renens c'est vu doter d'un 0,9 EPT pour ses 3 établissements (Primaires Renens Est + Renens Ouest + Écoles secondaires). Impliquant pour le secondaire une diminution de 0,2 EPT.*

*À l'âge de l'adolescence où beaucoup de choses se jouent, cette perte n'est pas sans conséquence. L'éducatrice actuelle a développé des liens et des relations de confiance tant avec les jeunes, qu'avec les familles et l'école, mais elle ne pourra pas poursuivre son travail et devra quitter son poste le 30 juin prochain.*

*En temps normal, l'abaissement de 0,5 EPT à 0,3 EPT aurait déjà eu des effets sur le travail entamé, mais, cette période de COVID et ses impacts sociaux et psychologiques exacerbent les difficultés et fragilisent les jeunes. L'idée de ne pas avoir d'avenir, l'absence d'activités sportives et culturelles, l'impression de tourner en rond, ainsi que la perte des liens sociaux auxquels s'ajoutent, pour beaucoup de jeunes, des difficultés familiales (pertes d'emploi des parents, exigüité des logements avec des parents et fratrie omniprésents, tensions entre adultes, violences conjugales, etc.), provoquent une nette augmentation des dépressions, des phobies scolaires, des décrochages. Certains se sont repliés sur eux-mêmes faisant craindre des conséquences dramatiques.*

*Dès lors, je me permets de poser les questions suivantes :*

- *Comment la Municipalité entend-elle venir en aide aux jeunes de notre Commune ?*
- *La Municipalité pourrait-elle envisager de prendre à sa charge la diminution de 0,2 EPT jusqu'à une normalisation de la situation ? Le cas échéant pourrait-elle intervenir*

*auprès du Département pour que Renens soit classée en zone sensible et puisse bénéficier d'une enveloppe supplémentaire ?*

*Je remercie la Municipalité pour l'attention qu'elle portera à ces diverses questions et la remercie par avance pour ses futures réponses qui, je l'espère, pourront être données très prochainement vu les enjeux sociaux et psychologiques pour nos jeunes.*

### **Réponse de Mme Karine Clerc, Conseillère municipale**

*Je vous remercie pour votre interpellation qui met le doigt sur un certain nombre de choses importantes, encore plus par les temps qui courent.*

*Dans le cadre de concept 360° du Département de la Formation et de la Jeunesse, initié par Mme Cesla Amarelle, pour élargir la vision de l'élève à sa dimension sociale, c'est-à-dire de pouvoir aussi apporter des réponses sociales aux élèves qui sont dans les établissements, l'établissement secondaire de Renens avait effectivement une éducatrice à 50%. Cette dernière faisait d'ailleurs partie de plusieurs groupes de travail, dont celui de l'Observatoire de la Sécurité. J'ai appris, il n'y a pas longtemps, que son poste serait dorénavant réparti sur l'ensemble des collèges de la Commune ; ce qui signifie, pour le secondaire, une diminution du temps de travail !*

*Je partage toutes les préoccupations que vous avez relevées, maintenant je pense que la réponse à apporter à cette diminution doit être concertée. Qu'est-ce que cela signifie ? Devons-nous renforcer ce poste ? Devons-nous renforcer le travail social de proximité ? Est-ce qu'il y a d'autres solutions à trouver ?*

*Dans tous les cas il est sûr que nous devons faire le bilan de ce travail afin que les constats puissent être remontés à la Municipalité dans le but d'en discuter avec la direction du secondaire et les directions du primaire. Des rencontres sont d'ores et déjà prévues, nous pourrons dès lors vous répondre dans quelques Conseils. Dans tous les cas, je vous remercie pour votre préoccupation que nous partageons.*

- **Mme Frédérique Beauvois, PSR**

Dépôt d'un postulat intitulé « Au chaud et au sec : quelle offre pour nos élèves du secondaire ? »

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs de la Municipalité,  
Chères Collègues,*

*Je souhaiterais déposer un titre de postulat qui s'inscrit dans la continuité de l'interpellation de Mme Nathalie Jaccard à propos de l'offre pour les repas de midi pour nos élèves du secondaire :*

#### Titre

*« Au chaud et au sec : quelle offre de midi pour nos élèves du secondaire ? »*

#### Conclusion

*Je demande à la Municipalité de mettre en place un lieu d'accueil pour nos élèves du secondaire pour que ces derniers puissent manger à midi au chaud et au sec tout au long de l'année*

- **M. Oumar Niang, PSR**

Interpellation relative aux les difficultés des associations de Renens en cette période de Covid-19

*Monsieur le Syndic,  
Mesdames les Municipales,  
Monsieur le Municipal,  
Monsieur le Président,  
Chers collègues,*

*Que deviennent les associations qui n'ont pas droit à l'aide fédérale ou cantonale ?*

*Il s'agit d'associations qui ont un bar pour la vente de boissons qui souvent ont un chiffre d'affaires à peine suffisant pour payer le loyer, l'électricité et les frais fixes. Les cotisations des membres rentrent difficilement en cette période de pandémie.*

*Les gérants sont des bénévoles et ont des indemnités fluctuantes, de quelques centaines de francs par mois, en fonction des recettes du mois.*

*C'est le cas de plusieurs associations à Renens, à Lausanne et dans le Canton.*

*Les membres de ces associations et sociétés ont joué et continuent de jouer un rôle important durant cette période de Covid dans l'entraide et l'accompagnement de personnes vulnérables avec des actions citoyennes.*

*Je vous rappelle leurs actions dans les procédures d'intégration des étrangers et de leur soutien aux plus démunis sur le plan économique ou social.*

*Entre membres d'une même association, on est plus en confiance, ce qui facilite l'accompagnement.*

*Les autorités cantonales font appel au sens de responsabilités des régies, mais beaucoup de régies estiment qu'elles avaient déjà fait un geste en mars 2020 et d'autres ne veulent pas ou ne veulent plus entrer en matière.*

- *Faut-il abandonner ces organisations à elles-mêmes et fermer les yeux à ces associations qui font vivre la vie sociale et culturelle de notre Commune et dont les souffrances ne sont pas audibles auprès de nos autorités ?*
- *Que font les autorités communales à Renens ou ailleurs pour aider ces associations qui risquent de fermer ?*
- *Existe-t-il un inventaire d'associations en danger dans notre commune ?*
- *À qui peuvent-elles s'adresser ?*
- *Comment les aider ?*

*Je vous remercie.*

### **Réponse de Mme Karine Clerc, Conseillère municipale**

*Je vous remercie pour votre interpellation. Je ne sais pas si je vais pouvoir répondre à toutes les questions, mais je vais déjà vous donner quelques informations.*

*À Renens, nous travaillons beaucoup avec le tissu associatif, culturel et caritatif. Les associations sont très différentes les unes des autres ; certaines offrent des prestations que nous subventionnons beaucoup et d'autres avec lesquelles nous sommes simplement en contact régulier.*

*Ce que je peux vous dire, en cette période également difficile pour les associations, c'est que nous sommes restés en contact étroit avec le tissu associatif, comme nous l'étions « avant » ; nous suivons leurs activités, ou la substitution de celles-ci.*

*Effectivement des associations qui offraient des espaces d'accueil ont généralement dû les transformer en des permanences téléphoniques ou en accompagnement à domicile ! Je pense à tout hasard à l'Association des Familles du Quart Monde du fait que je les ai eus au téléphone ce matin. Je vous confirme ici que toutes les subventions habituelles ont été versées ; nous avons continué à soutenir les associations, même si leurs actions ont été diminuées ou transformées.*

*Nous sommes également en contact avec le Forum des Associations de Renens (FAR), avec lequel nous avons une convention. Pour rappel le FAR est en relation avec la soixantaine d'associations membres, et joue également un rôle de ressources et de relais pour des besoins spécifiques auprès de la Commune.*

*Ce que je peux vous dire c'est que la relation avec la Commune de Renens est restée étroite, nous avons suivi et parfois répondu à des interrogations. Néanmoins, et c'est l'autre aspect de votre interpellation, certaines sont en difficultés, parce qu'elles ne peuvent notamment pas se réunir et à cet égard, les associations, tous comme leurs membres, sont en souffrance.*

*Vous savez aussi que nous avons créé une cantine solidaire qui fonctionne à plein régime et qui est ouverte trois jours par semaine et nous constatons aussi que ce lieu offre un espace à des personnes isolées et joue le rôle de substitut momentanément de lieux de rencontre pour des personnes qui en ont vraiment besoin.*

*Il me semble que, dans votre interpellation, vous posez des questions en lien avec des problèmes financiers. Toutefois, je vous informe que nous n'avons pas eu de demandes, à ma connaissance, d'associations qui auraient eu des besoins supplémentaires en lien avec des cotisations.*

*Il est possible que j'aie oublié une partie de vos questions, si tel est le cas, merci de me le rappeler.*

- **M. Oumar Niang, PSR**

*La question posée oubliée concerne la prise en charge des loyers.*

### **Réponse de Mme Karine Clerc, Conseillère municipale**

*Je ne peux répondre à cette question, car je ne sais pas si des associations se sont trouvées dans une situation problématique parce qu'elles ne pouvaient payer leur loyer. Certainement pas les associations qui sont dans les deux locaux de la Ville, mais pour les autres il faut que je me renseigne auprès de mes collègues.*

### **Réponse de M. Jean-François Clément, Syndic**

*Nous sommes en train de construire un préavis de promotion économique avec plusieurs volets. Un volet économique, d'aide aux sociétés en difficulté et un autre volet pour les axes culturels et associatifs. Ce préavis comprendra un montant qui pourra être utilisé pour les associations et les clubs sportifs afin que ceux-ci puissent répondre à leurs obligations en termes de loyer. En effet, si les cotisations ne rentrent pas, certains frais fixes sont bien présents.*

*Ces deux axes du préavis se construisent maintenant sur la base de propositions qui émanent des associations et des clubs. Nous ne voulions pas le faire en amont, nous souhaitons travailler avec eux.*

*Ce préavis qui mentionnera une somme globale pourra démarrer dans un premier temps sur son axe économique et dans un 2<sup>ème</sup> temps sur l'axe culturel et associatif et social.*

*Oui, il y a des montants, et la volonté de répondre aussi aux besoins de ce tissu indispensable au vivre-ensemble que sont les clubs et associations.*

*En espérant avoir ainsi répondu à vos questions.*

- **Mme Chiara Storari, PSR**

Interpellation intitulée « Quelle est l'accessibilité des bâtiments scolaires pour les enfants en chaise roulante et à mobilité réduite ? »

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les municipaux,  
Chers collègues,*

*Selon l'article 36, alinéa 1, du règlement d'application de la loi du 4 décembre 1985 sur l'aménagement du territoire et les constructions (RLATC) : « La construction de locaux et d'installations accessibles au public (notamment les bâtiments administratifs, les établissements d'enseignement, les églises, les salles de spectacle, les hôtels, les restaurants, les commerces, les installations de sport, les édicules publics, les établissements sanitaires ou à caractère social), et de bâtiments destinés à l'activité professionnelle (tels qu'usines, ateliers et bureaux), de même que celles d'immeubles d'habitation collective, doivent être conçues en tenant compte des besoins des personnes handicapées au sens de la législation fédérale sur l'égalité pour les handicapés, des personnes âgées, des enfants et des personnes conduisant des poussettes. »*

*L'article 38, alinéa 1, du même règlement précise que : « En cas de transformation ou d'agrandissement de bâtiments existants, l'article 36 du règlement est applicable. »*

*Il apparaît clairement que le législateur a voulu inclure uniquement les nouvelles constructions ou celles déjà existantes qui feraient l'objet d'un agrandissement ou d'une transformation. Ceci a pour conséquence que des bâtiments publics, dont les bâtiments scolaires, construits avant l'introduction du dit-règlement, ne sont pas soumis aux exigences de l'article 36 que s'ils font l'objet d'interventions conséquentes. Par conséquent, un établissement scolaire bâti avant l'introduction dudit règlement qui ne tient pas compte « (...) des besoins des personnes handicapées au sens de la législation fédérale sur l'égalité pour les handicapés, des personnes âgées, des enfants et des personnes conduisant des poussettes. » respecte les normes en vigueur.*

*Cependant, force est de constater que des aménagements simples facilitant l'accès aux bâtiments scolaires pour ces catégories de personnes peuvent s'avérer très utiles et même fondamentaux, tant pour les adultes que pour les enfants.*

*S'il est possible de prévoir la nécessité d'aménager une structure en vue d'accueillir un enfant qui sera accueilli dans un établissement dans le cas d'une situation de mobilité réduite durable, il semble préférable de disposer de tels aménagements en amont pour pallier à des situations qui demandent une réaction rapide. Un accident ou une maladie peuvent impacter la capacité de déplacement d'un individu pour une période plus ou moins longue. C'est par exemple le cas d'une fracture à la jambe qui peut obliger un enfant (ou un adulte) à utiliser une chaise roulante pendant un certain temps. Il y a également des cas de parents qui doivent se rendre à un rendez-vous avec l'enseignant-e de l'ainé-e accompagné-e par le frère ou la sœur plus jeune... en poussette.*

*Puisque la participation à la vie scolaire est essentielle au développement des enfants, il est important que les établissements scolaires de Renens soient munis d'une structure permettant aux personnes à mobilité réduite (définitive ou transitoire) d'avoir accès à la totalité des bâtiments les constituant.*

À travers cette interpellation, les co-signataires ont l'honneur de poser les questions suivantes à la Municipalité :

- Est-ce que la Municipalité s'assure de l'accessibilité de tous les bâtiments des établissements scolaires renanais pour les personnes à mobilité réduite ?
- Si c'est le cas, comment et par quels moyens ? Si ce n'est pas le cas, pour quelles raisons ?
- Est-ce qu'il existe un inventaire des moyens mis à disposition par chaque établissement scolaire de la commune pour rendre accessible aux personnes à mobilité réduite tout bâtiment sur son périmètre, si celui-ci présente des barrières architecturales ?
- Si tel est le cas, est-ce qu'il est à disposition du public ? Si un tel inventaire n'existe pas, est-ce que la Municipalité envisage d'en créer un ?

### **Réponse de M. Didier Divorne, Conseiller municipal**

Merci beaucoup pour votre interpellation. Nous avons eu connaissance par Mme Patricia Zurcher Maquignaz de cette thématique en date du 27 janvier et avons directement pris contact avec la Direction des écoles et regardé ce que nous pouvions faire. Cette situation n'était pas connue par la Direction des écoles lors de l'enclassement, sinon l'élève aurait été enclassé dans une autre classe.

Des appels d'offres sont partis, ce n'est pas un petit montant pour installer une rampe, nous avons pour l'instant une estimation à CHF 23'000.-, comprenant également les prestations internes, étant donné que nous essayons d'internaliser les coûts afin que le budget ne soit pas trop impacté.

Nous attendons encore une offre complémentaire. Les offres seront discutées en séance de Municipalité, étant donné qu'il s'agit d'un crédit supplémentaire, et ensuite il y aura un délai de réalisation. Nous faisons donc tout ce que nous pouvons.

Pour ce qui est des établissements scolaires, je n'ai pas d'inventaire. A priori et à ce que j'ai compris de la Direction des écoles, c'est que systématiquement lorsqu'il y a un enfant en chaise roulante, il existe des possibilités d'enclassement dans les classes qui ont des entrées à niveau et avec tous les moyens nécessaires. Il va sans dire que je vais me renseigner afin de compléter la réponse.

Nous avons aussi proposé aux Directions des écoles d'inverser les classes et elles nous ont répondu que malheureusement pour ce type de classe elle ne souhaitait pas de permutation de classe. J'entends leur décision, mais malheureusement cela impose que pour l'instant nous n'ayons pas de solution constructive prête.

Encore une fois, les devis sont en train de rentrer et nous mettons toute notre énergie possible pour résoudre cette solution rapidement.

J'espère avoir ainsi pu apporter toutes les réponses souhaitées à votre interpellation.

#### **o Mme Chiara Storari, PSR**

En fait ma question est un peu plus large, dans le sens que comme vous pouvez le constater il y a des situations non prévisibles. Du coup, déplacer un enfant de classe ce n'est pas idéal, car il se lie à sa classe.

Admettons que demain un enfant se casse le fémur, il serait en chaise roulante, dans une école où il n'y a pas rampe !

Je ne pense pas forcément à des rampes définitives, il y a des rampes mobiles ! bien entendu qu'il faut du personnel présent pour l'assurer, mais n'y a-t-il pas moyen de palier à ces « inattendus ». Parce qu'un enfant vit et qu'il « se casse » parfois !

## Réponse de M. Didier Divorner, Conseiller municipal

*Très volontiers que je compléterai la réponse par écrit pour la prochaine séance du Conseil communal de façon à voir si des moyens provisoires et légers peuvent être mis en place. Nous examinons toutes les solutions possibles. Merci.*

- **Mme Chiara Storari, PSR**

Interpellation intitulée « Quelle est la disponibilité de toilettes publiques dans les parcs et au long des promenades de Renens ? »

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les municipaux,  
Chers collègues,*

*Les beaux jours seront de retour bientôt. La population de Renens aime fréquenter les espaces verts que la Ville s'engage avec enthousiasme à développer depuis plusieurs années. Ainsi, parcs et promenades feront bientôt à nouveau la joie des jeunes et des moins jeunes. Qui plus est, l'activité à l'extérieur, si pas de masse, semble être covid-compatible. Il faut donc que la ville soit prête à accueillir cette envie de vert de la population dans les meilleures conditions.*

*Si Renens propose à sa population de plus en plus de parcs et de promenades, force est de constater que les conditions pour profiter pleinement d'une escapade à l'extérieur ne sont pas toujours réunies. C'est notamment le cas du manque de toilettes publiques dans un certain nombre de ces endroits. Ceci a pour conséquence que les plus jeunes (surtout, mais pas seulement) se rabattent sur des solutions « artisanales » pour se soulager, les services de la maison représentant souvent une cible bien trop éloignée pour une petite vessie, de plus en plein jeu. Mais il n'y a pas que les petit-e-s qui peuvent être pris-e-s d'une envie pressante !*

*L'intention n'est pas celle de culpabiliser les individus qui se retrouvent dans ce récit, mais de s'assurer que des alternatives plus hygiéniques soient disponibles, pour le bien-être de tout le monde.*

*Ainsi, les signataires de la présente interpellation ont l'honneur de poser les questions suivantes à la Municipalité :*

- *Est-ce que la Municipalité reconnaît le problème du manque de disponibilité de toilettes publiques dans les parcs et au long des promenades de la Ville qui soient accessibles au public ?*
- *Si c'est le cas, est-ce que des mesures sont envisagées ? Si oui, lesquelles ? Si pas, pour quelles raisons ?*
- *Si des mesures sont envisagées, est-ce que les usagers plus assidus et fragiles, notamment les crèches, écoles et les représentant-e-s des personnes à mobilité réduite (personnes âgées, individus porteurs d'handicaps) ont été ou vont être consultés ?*

## Réponse de M. Jean-François Clément, Syndic

*Monsieur le Président,  
Madame la Conseillère communale,*

*Effectivement c'est une thématique qui ressurgit plus fortement avec la fermeture des lieux publics. En effet, nous avons des contrats avec un certain nombre d'établissements qui ouvraient les portes de leurs édicules sans que celles-ci soient conditionnées à l'achat d'une consommation.*

*Aujourd'hui, nous nous apercevons, avec la pandémie, dans un contexte un peu différent, que ces lieux d'aisance sont absolument indispensables et il faut que nous reprenions cette*

*thématique d'une manière plus générale. Nous devons inclure les nouveaux quartiers que nous construisons afin de trouver des solutions pérennes. Nous avons tenté d'en trouver une notamment sur la Place du Marché lors de la construction du bâtiment. Au final nous nous sommes rendu compte que cela était plus compliqué.*

*Toutefois, nous allons reprendre vos questions afin de vous donner une vraie réponse, puisque celles-ci concernent à la fois les jeunes enfants, mais également nos adultes et nos aînés.*

- **M. Silvio Torriani, Fourmi rouge**

Interpellation intitulée « Interdiction de la mendicité »

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs de la Municipalité,  
Mesdames, Messieurs,*

*Suite à l'arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme de Strasbourg, le sort de la loi vaudoise sur l'interdiction de la mendicité est incertain.*

*Par ailleurs le règlement de Police de l'Ouest lausannois, approuvé par le Conseil intercommunal en mars 2011, dans son article 40 interdit la mendicité sous toutes ses formes.*

*Compte tenu de ces informations, je me permets de poser à la Municipalité les questions suivantes.*

- *Des personnes ont été interpellées, depuis l'entrée en vigueur de ce règlement, dans notre région ?*
- *Des amendes ont été prononcées et avec quel résultat ?*
- *Dans ce cas, quel est le coût de ces procédures ?*
- *Si le Canton supprime cette interdiction, quel devenir de notre règlement intercommunal ?*

*Et je me permets de rajouter qu'à Genève, le Ministère public a suspendu, dernièrement, l'application de l'interdiction de la mendicité.*

*Je vous remercie de votre écoute et de vos réponses.*

### **Réponse de M. Olivier Golaz, Conseiller municipal**

*Monsieur le Président,*

*M. Silvio Torriani, je vous remercie pour vos questions.*

*Effectivement, l'article 40 de la POL existe, mais finalement cet article n'a plus lieu de référence puisque, l'article 23 « Mendicité » de la Loi pénale vaudoise, votée par le Grand Conseil est supérieure.*

*Cependant, ce qu'il faut savoir, c'est comme vous l'avez cité, outre des articles dans les journaux, deux interpellations, corroborant vos propos, ont été déposées au Grand Conseil. Celles-ci mentionnent que cet article de loi ne peut plus être applicable et demandent à ce que toutes interventions cessent dans le Canton. C'est certainement ce qui va arriver ; un moratoire va certainement s'imposer.*

*S'agissant de la POL, très peu de personnes ont été interpellées ; il y a finalement peu de mendiants, puisque ces derniers sont interdits, depuis 2007. Je n'ai malheureusement pas de chiffres à ce jour.*

○ **M. Silvio Torriani, Fourmi rouge**

*Je vous remercie pour votre réponse.*

*Toutefois, serait-il possible d'avoir un minimum d'informations précises ? Je sais qu'à la mi-janvier il y a eu une interpellation et des amendes prononcées par la Préfecture. Cette problématique, et qui va être rediscutée notamment au Grand Conseil étant importante, je souhaiterais connaître le nombre d'interpellation(s) et de verbalisation(s). Je vous remercie.*

**Réponse de M. Olivier Golaz, Conseiller municipal**

*Le nécessaire sera fait. Merci.*

● **M. Ali Korkmaz, PSR**

Interpellation intitulée « Une patinoire saisonnière à la Place du Marché de Renens »

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs de la Municipalité,  
Mesdames, Messieurs,*

*Considérant :*

- 1. La surface disponible à la Place du Marché ;*
- 2. L'opportunité de pouvoir créer de l'animation et apporter du bonheur aux enfants de Renens et environs ;*
- 3. La nécessité de mener une politique des sports et loisirs attrayante ;*
- 4. Le nombre croissant de communes qui se dotent d'une patinoire éphémère pendant la période hivernale (entre novembre et début mars) ;*
- 5. La grande diversité d'activités sportives et récréatives qui se pratiquent sur la glace (patinage artistique, entraînement de hockey, eisstock, etc.) :*

*Je propose à la Municipalité de Renens de diligenter une étude de faisabilité propre à envisager l'installation d'une patinoire saisonnière sur la Place du Marché.*

**Réponse de M. Jean-François Clément, Syndic**

*Nous entendons cette proposition qui a déjà été abordée quelquefois en séance de Municipalité. Toutefois, nous vous rappelons aussi que nous sommes proches d'un centre sportif accueillant une patinoire extérieure, cela pourrait peut-être influencer sur la réponse que nous allons nous donner. Nous allons prendre votre interpellation qui sera étudiée et nous reviendrons vers vous.*

*Toutefois, nous aimerions aussi faire le rappel que nous avons construit ce centre sportif, bientôt raccordé avec le tram et que nos représentants au Conseil d'administration se sont investis pour qu'il y ait une patinoire extérieure accessible et gratuite pour les élèves.*

○ **M. Ali Korkmaz, PSR**

*Monsieur le Syndic, je comprends que nous sommes proches de la patinoire de Malley, toutefois c'est une patinoire appartenant à trois communes ainsi qu'à des privés.*

*C'est quelque chose de simple que je demande pour notre Commune ; d'avoir un accès beaucoup plus facile pour les enfants à des activités sportives sur la glace.*

*Cela se fait de plus en plus dans d'autres communes en Suisse ; Malley est assez complet, mais l'accessibilité ne sera pas la même, d'où la raison de mon interpellation.*

○ **M. Vincent Keller, Fourmi rouge**

*Monsieur le Président,  
Chères et Chers Collègues,  
Mesdames et Messieurs de la Municipalité.*

*J'avais vraiment hésité à prendre la parole à la suite de la réponse municipale à l'excellente interpellation de M. le Conseiller communal Ali Korkmaz sur les îlots de chaleurs à la Place du Marché. M. Ali Korkmaz a dit qu'il était très satisfait, alors je me suis dit que la réponse devait être excellente. Quant à moi, la réponse ne me satisfait pas vraiment, mais que je n'allais rien dire.*

*Et là, Monsieur Ali Korkmaz vient avec une excellente proposition, mais ce n'est pas un problème d'îlot de chaleur, c'est une patinoire maintenant.*

*Je n'ai pas de problème avec cela, M. Korkmaz, je trouve cette idée excellente... ce qui me dérangeait dans la réponse de la Municipalité c'était finalement que nous nous sommes gargarisés pendant près de 15 ans de démarches participatives pour cette Place du Marché... Je déclare mes intérêts, j'y habite. Et finalement la réponse à votre question, M. Ali Korkmaz, quant à savoir si la Municipalité est consciente de cet îlot de chaleur sur cette Place du Marché ; mentionne, en paraphrasant : « oui, nous sommes conscients, mais nous allons mettre en place un groupe de travail entre certains services de la Commune » ... mais pas trace de démarche participative. J'imagine que c'est en hiver que vous souhaitez cette patinoire ? Donc, je pense que cela pourrait faire l'objet d'une démarche participative.*

*Vous souhaitez une patinoire pour jouer au hockey ? M. le Syndic a parfaitement répondu qu'il y a une patinoire qui existe à deux kilomètres de là, à pied cela représente un échauffement de 10' afin de pouvoir pratiquer du patin à glace, qui a été, par ailleurs subventionnées, la Couronne lausannoise (et non seulement par trois communes comme mentionné).*

*Donc, je me posais la question si la proposition de M. Ali Korkmaz, pour aller dans le sens de M. le Syndic et de la Municipalité, ne pouvait pas faire l'objet d'une démarche participative pour savoir vraiment ce que nous voulons faire de cette Place du Marché tant en été qu'en hiver, n'étant pas forcément convaincu par la réponse municipale.*

*D'autre part, je me suis permis de relire l'interpellation de Mme Nathalie Jaccard intitulée « Renens en mouvement et si le marché entrainait dans la danse... » dans laquelle Mme Nathalie Jaccard demandait s'il était possible de modifier la position des maraîchers sur la Place du Marché. Réponse de la Municipalité, pour paraphraser à nouveau, « ...effectivement les personnes qui se rendent au Marché délaissent le centre de la Place pour longer les entrées de la Migros et de la Coop (en m'excusant de citer les deux grands géants orange)... » Cela montre bien que la Place du Marché, en tout cas la population qui l'utilise, l'utilise de manière différente que ce qu'elle a été pensée.*

*Donc, je propose de regrouper les deux questions de M. le Conseiller communal Ali Korkmaz et de faire une vraie démarche participative sur l'utilisation que nous voulons faire de cette Place et ce en toute saison sans séparer l'été de l'hiver.*

○ **M. Ali Korkmaz, PSR**

*Je vous remercie M. Vincent Keller pour vos remarques. Par contre, je ne demande pas forcément une proposition qui est fortunée. Par exemple l'activité d'Eisstock, de plus en plus à la mode, et vous pouvez vous rendre sur Internet, peut même se faire dans votre garage en installant une piste d'Eisstock. Cela ne coûte pas une fortune, et cela rendra les enfants de la Commune joyeux de pouvoir pratiquer sur glace pendant la période hivernale.*

*Je suis tout-à-fait d'accord pour un regroupement avec d'autres projets étant donné qu'il y a un groupe de travail qui a été créé. Pourquoi ne pas approfondir ?*

### **Réponse de M. Jean-François Clément, Syndic**

*Nous vous l'avons dit et nous le répétons nous aimons les démarches participatives et nous en ferons volontiers une sur cette thématique. Nous avons toujours travaillé avec la population.*

*En termes de démarche participative, celles-ci sont effectives à Renens. Je tiens à souligner le récent bilan très positif de « Demain Renens » et au fait que nous travaillons constamment en lien avec la population.*

- **Mme Rosana Joliat, PLR**

Interpellation intitulée « Interpellation « soutenir l'économie locale – saison 2 »

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs de la Municipalité,  
Mesdames, Messieurs,*

*En juin dernier, le groupe PLR déposait déjà une interpellation pour soutenir l'économie locale suite aux effets de la 1ère vague.*

*Malheureusement, des mesures transitoires et restrictives puis des fermetures généralisées par un second semi-confinement ont été prononcées par nos autorités fédérales.*

*Cette 2ème vague engendre à nouveau une situation économique compliquée ! Cette dernière assomme à nouveau certains commerçants dont les enseignes ont dû à nouveau restreindre leurs offres ou fermer !*

*Malgré les aides financières de la Confédération ou du Canton, certains commerçants peinent à comprendre les procédures à suivre, certains même baissent les bras et renoncent à une éventuelle aide financière.*

*Ce constat étant fait, la Municipalité ne pourrait-elle pas étudier la possibilité de mettre à disposition des ressources – éventuellement des collaborateurs d'un service qui serait impacté par une baisse de travail dû à l'effet « domino » quant aux restrictions fédérales pour pouvoir « aider/soulager/expliquer/accompagner » nos commerçants dans leurs demandes d'aide ?*

*D'autre part, serait-il envisageable de rééditer l'opération des « bons locaux solidaires » pour aider à passer cette 2ème vague. Ceci dit, il convient d'accentuer cette « promotion » en avisant les Renanaises et les Renanais par des biais plus dynamiques et une meilleure visibilité.*

*Dans le même ordre d'idée et je réitère la demande faite lors de la première interpellation et qui malheureusement n'a pas eu un écho favorable : « étudier la possibilité d'éditer un tout ménager ou un numéro spécial du Carrefour-Info présentant les acteurs économiques de la Commune pour favoriser l'économie de proximité ».*

### **Réponse de M. Jean-François Clément, Syndic**

*Promotion économique...*

*Effectivement, je l'ai dit tout-à-l'heure, en lien avec l'aide d'urgence pour la Covid, nous avons informé la Commission des finances que nous avons, dans l'urgence, dégagé un certain montant pour l'économie, un certain montant pour le dicastère Culture – Jeunesse et Sport, un certain montant pour le dicastère cohésion sociale « petite enfance » ; nous approchons CHF 80'000.-, nous allons rapporter sur ces éléments bientôt.*

*Dès ce lundi, la Commission des finances travaillera sur un préavis pour lequel elle aura une large amplitude pour déterminer autant les bénéficiaires, les mesures à proposer, que les volumes à y consacrer.*

*Ce préavis est à assimiler une démarche participative : celui-ci étant construit avec le législatif. Cela répond à Mme Rosana Joliat, à nos intentions.*

*À l'inverse d'autres communes, nous avons tardé à vous soumettre ce préavis, parce que nous avons pensé qu'il était compliqué de poser une annonce sans savoir quels seraient les critères et les éléments de soutien auxquels nous voulions/pouvions accéder.*

*Aujourd'hui, nous y voyons plus clair. Une grande commune du Canton a annoncé mettre à disposition CHF 1'500'000.-, 6 semaines après « seul » un montant de CHF 300'000.- a pu être octroyé par faute de critères. Nous avons décidé de faire l'inverse, c'est-à-dire de poser en premier lieu les critères.*

*Quant aux bons, ceux-ci ont été appréciés. Ils sont le fruit d'un partenariat avec les commerçants et les restaurateurs de Renens. Vous dire ici que les bons, pour lesquels nous avons mis une temporalité à fin janvier, dans une vision optimiste, avaient pour intention un usage immédiat, pour qu'ils soient utilisés dans les restaurants qui étaient en grande difficulté. Bien évidemment leur temporalité va être élargie. Un bilan sera tiré.*

*Quant au tout-ménage, c'est une excellente initiative pour faire connaître les commerçants, entrepreneurs et artisans de la Ville, ce tissu économique auquel nous sommes attachés. C'est aussi un important travail de contacter tous les commerces et de communiquer adéquatement à leur propos.*

*Vous dire aussi ici qu'avec la SICOL, et l'ACR nous avons d'étroites relations.*

*Je vous ferai bientôt part d'un projet, que nous avons avec les commerçants pour les aider à mieux être connus dans la Ville afin de mieux représenter leurs intérêts.*

*Par rapport à votre proposition, il reste celle d'éditer un Carrefour Info dans lequel nous pourrions mettre l'ensemble des partenaires. Je ne sais toutefois pas si une seule édition permettra d'insérer, dans un format habituel, tous les commerçants et toutes les entreprises, mais nous allons y réfléchir.*

*En espérant avoir ainsi répondu à votre interpellation.*

- **Mme Rosana Joliat, PLR**

*Monsieur le Syndic,  
Mesdames et Messieurs de la Municipalité*

*Je souhaite déjà vous remercier pour ces informations et votre soutien au commerce local. Néanmoins, je n'ai pas entendu la possibilité d'aider nos commerçants à mettre des ressources à leur disposition pour pouvoir aider à toutes les affaires administratives qui sont demandées pour les aides financières.*

**Réponse de M. Jean-François Clément, Syndic**

*C'est un volet que nous allons proposer d'insérer dans le préavis, dès lundi, à la Commission des finances ; car effectivement c'est une ressource qui peut être très utile.*

*Merci de nous avoir incités à y penser.*

- **Mme Frédérique Beauvois, PSR**

*Juste pour informer les personnes intéressées, le Canton de Vaud va faire un tutoriel par vidéo pour montrer comment remplir les demandes d'indemnités. GastroVaud va également engager*

*du personnel pour répondre aux questions. Il y a également une hotline qui est disponible. Vous devez prendre rendez-vous pour appeler des conseillers au niveau cantonal.*

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

#### **14. Questions, propositions individuelles et divers**

- **Mme Frédérique Beauvois, PSR**

Question relative à la non-accessibilité du stade du Censuy du 15 novembre 2020 au 18 janvier 2021

*Monsieur le Président,*

*Les Juniors ont un championnat qui finit début novembre et généralement, après, ils peuvent profiter du stade du Censuy pour jouer. Toutefois, cette année l'usage du stade du Censuy a été interdit du 15 novembre 2020 au 18 janvier 2021 et vous demande « pourquoi ? ». Tout en soulignant l'importance pour nos enfants de pouvoir pratiquer une activité sportive au vu de l'impossibilité de se défouler autrement et que c'est très important pour ces jeunes, qui ont pleins d'options, de divertissements et de sport, qui sont annulées, de pouvoir s'entraîner en plein air.*

#### **Réponse de M. Jean-François Clément, Syndic**

*J'ignore les raisons de cette interdiction et je vous propose que nous vous répondions correctement lors de la prochaine séance du Conseil communal.*

*Était-ce pour des raisons d'entretien ? Je ne veux m'avancer sur un thème que je méconnais.*

- **M. Richard Neal, PSR**

Question relative au local à poubelle à Château 17

*Monsieur le Président,*

*Un petit rappel de fait avec ensuite un suivi, puis une question.*

*Lors de la séance du Conseil communal du 8 octobre 2020, j'ai soulevé ici le problème par rapport à un bâtiment construit à côté de chez moi, je cite mes intérêts. Il s'agit d'un local poubelle et d'un local soi-disant pour les trottinettes appartenant à la garderie « Château 17 ».*

*J'ai soulevé des problèmes, notamment celui de la légalité de cette construction ainsi que sa non-utilisation. J'ai reçu une réponse de M. Didier Divorne, puis un mois après un téléphone d'une personne du CTC qui me convoquait pour une réunion urgente, je précise « urgente ».*

*Le rendez-vous est fixé pour le lundi suivant. Je me rends donc au CTC et je passe une heure avec la responsable de projet, ainsi que deux autres personnes du dicastère de M. Didier Divorne. Celles-ci, au début, semblaient assez hostiles au fait que j'aie soulevé ce lièvre, mais petit à petit elles ont bien dû se rendre à l'évidence que j'avais raison : que le bâtiment en question n'a jamais été mis à l'enquête. Que le bâtiment en question est beaucoup trop près de la route et de ce fait aurait eu besoin d'une dérogation par la Police des constructions et au fait que non, ce n'était pas une petite construction puisque celle-ci fait plus que 3 mètres.*

*Après une heure de discussion avec ces personnes, je leur ai posé la question quant à ce qu'ils entendaient faire ? La réponse fut :*

- nous allons faire une mise à l'enquête complémentaire à postériori, donc une demande à la population se situant autour s'ils ont le droit de construire un bâtiment qui est déjà construit, je vous laisse chercher l'erreur...
- nous allons demander une dérogation à la POL par rapport à la distance insuffisante à la route, il est clair que le bâtiment pourra toujours être déplacé...,
- qu'une lettre d'information serait envoyée rapidement à moi-même ainsi qu'aux cinq familles qui habitent dans un rayon très proche de ce bâtiment pour nous tenir au courant de la mise à l'enquête complémentaire et de la demande de dérogation.

*Cela c'était le 9 novembre 2020, aujourd'hui nous sommes le 4 février 2021, je me suis inquiété auprès de mes voisins, et ni mes voisins ni moi-même n'avons reçu la moindre information. Apparemment c'était urgent !*

*De plus, depuis, entre ce bâtiment, qui est déjà trop près de la route, et la route en elle-même, un arbre a été planté. Je n' imagine pas qu'il y ait suffisamment de distance pour encore planter un arbre afin qu'il soit à distance respectueuse par rapport aux limitations de construction. J' imagine déjà l'arbre dépasser, d'ici quelques années, sur la route...*

*En plus de cela, petit aparté, j'ai eu une discussion avec les éducatrices par rapport à ces locaux, lesquelles m'ont dit que ce local n'a jamais été utilisé pour entreposer trottinettes, vélos ou autres. Il n'y a rien dedans.*

*En passant, elles m'ont signalé un autre problème. Depuis le début, elles ont demandé à ce que l'accès depuis la garderie, jusqu'au chemin de la Bruyère, soit fermé par une barrière avec des portails qui se refermeraient automatiquement, car les enfants de 3 ans lorsqu'ils sortent n'ont pas notion du danger de la route. Cela fait des mois que cette demande a été amenée et rien n'a encore été fait. C'est dangereux pour ces enfants, me disent-elles, elles ont peur chaque fois qu'elles sortent avec les enfants et il n'y a rien qui vient de la part de la Municipalité.*

*J'ai poursuivi mon enquête. Apparemment lors de la commission de mise à l'enquête de ces travaux cette question avait déjà été soulevée. Donc ce n'est pas un sujet nouveau.*

*De toutes ces choses découle une seule question : Selon la Municipalité, quelle est votre définition du mot « urgence » ? Parce qu'apparemment, cela à une autre signification quand c'est vous qui le dite que lorsque c'est nous ! Merci.*

### **Réponse de M. Didier Divorne, Conseiller municipal**

*Je vous remercie M. Richard Neal pour votre intervention.*

*Pour ce qui est de la dérogation, et de mémoire, il s'agit de 20 cm et c'est ce que l'on m'avait communiqué pour cette route qui est à faible trafic. C'est donc une dérogation de 20 cm à gérer, il y a eu un « couac » lors de la mise à l'enquête et vous avez entièrement raison.*

*Je ne sais pas si avant votre intervention ici ce soir, vous avez recontacté la responsable du projet pour faire un suivi ou si vous faites votre suivi dans le Conseil communal. C'est un peu flou de mon côté, raison pour laquelle j'ai noté vos questions et je vais regarder pour faire un point.*

*Je n'ai pas souvenir lors des commissions de construction, et pourtant la Directrice du centre de vie était là, de besoin en barrières depuis la garderie, jusqu'au chemin de la Bruyère. Il y a des barrières autour des endroits clos dans lesquels les enfants s'amuse. Nous allons clarifier ceci et vous donnerons réponse.*

*Quant à savoir comment nous qualifions le terme d'urgence, j' imagine que c'est une question rhétorique, mais nous ferons avec le reste de vos questions.*

- **M. Richard Neal, PSR**

*Par rapport au 20 cm : les 20 cm de pas assez étaient la distance avant le changement de route. Maintenant que la route a été élargie à cet endroit, l'insuffisance est de 1,2 mètre.*

**Réponse de M. Didier Divorne, Conseiller municipal**

*Très bien, nous clarifierons cela, y compris l'élargissement de la route, qui effectivement était plus étroite à cet endroit-là, ce qui n'a pas changé le type de route et ce sont les informations que j'ai, mais nous clarifierons.*

- **Mme Verena Berseth, Fourmi rouge**

Question relative à la responsabilité de la Ville de Renens suite à l'accident de l'acrobate Olga

*Monsieur le Président,  
Monsieur le Syndic,  
Mesdames et Messieurs,*

*Je viens aux nouvelles concernant Olga, l'acrobate russe qui devait animer les JOJ et qui en tombant s'est gravement blessée.*

*J'ai appris par la presse que la Justice a tenté de classer d'affaire.*

*Il n'y a donc aucune responsabilité ? Personne n'a fixé les cordes ? Cet accident s'est produit à l'Arena de Malley, nous sommes, nous, Commune, co-responsable et je désire que l'on m'explique.*

**Réponse de M. Olivier Golaz, Conseiller municipal**

*Merci Mme Verena Berseth pour votre question.*

*Ce que je peux vous répondre dans un premier temps, c'est que le CSM a été complètement blanchi et qu'il n'a aucune responsabilité causale par rapport à cet événement. C'est le matériel qui a été fourni qui était défectueux, de ce fait la causalité du CSM n'est pas du tout mise en cause. C'est un point qui est avéré et sûr. Le procès n'a pas encore eu lieu, mais c'est ce que nous savons et il n'y a pas d'éléments qui pourraient mettre en cause le CSM. Comme dit le matériel n'appartenait pas au CSM, donc la responsabilité n'est pas au CSM et nous ne risquons pas de payer des frais pour cette acrobate.*

*Nous ne pouvons toutefois que regretter cet accident.*

- **Mme Verena Berseth, Fourmi rouge**

*Je vous remercie M. Olivier Golaz, mais je pense qu'il y aura une suite, car je crois savoir qu'un recours a été déposé par l'avocate de cette acrobate.*

La parole n'étant plus demandée, M. le Président rappelle que le port du masque est obligatoire dès à présent et que la sortie se fait obligatoirement par l'esplanade.

M. le Président remercie toutes et tous pour le temps accordé à la Commune et rappelle que la prochaine séance du Conseil communal de la Ville de Renens se tiendra le **jeudi 18 mars 2021 à 19h30.**

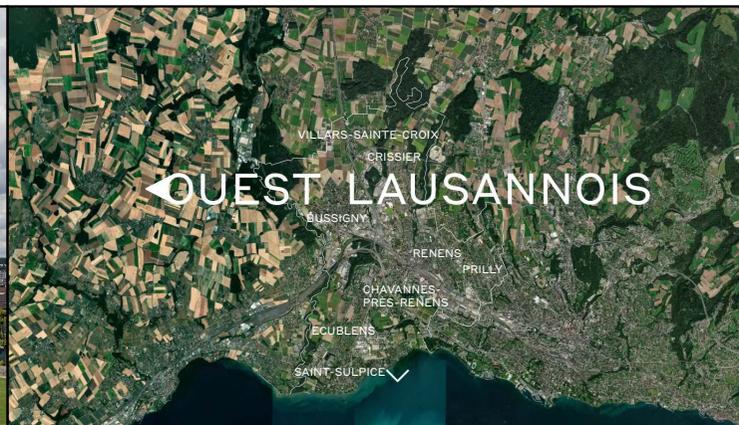
Le Président prononce la clôture de la séance à 22h12

Le Président

La Secrétaire

Jonas Kocher

Yvette Charlet



**Plan directeur ?**

Bussigny  
Chavannes  
Crissier  
Ecublens  
Prilly  
Renens  
St-Sulpice  
Villars-Ste-Croix

Plan Directeur intercommunal de l'Ouest Lausannois

**Le Plan directeur intercommunal définit la stratégie d'aménagement du territoire pour les quinze à vingt-cinq prochaines années et assure la coordination des politiques publiques ayant un effet sur le territoire (art.16 LATC).**

**C'est un outil :**

- De gestion et de mise en cohérence des actions portant sur le territoire
- De coordination des acteurs
- De communication auprès de la population et des partenaires
- D'évaluation des projets

**Démarche**

6 décembre 2014	« Rendez-vous de l'Ouest » : échanges et rencontres avec la population de l'Ouest lausannois sur l'avenir de la région
Novembre 2015	Convention de collaboration intercommunale
Printemps 2016	Crédits d'études adoptés par les 8 Conseils communaux et généraux
Mai 2016	Lancement de l'élaboration du PDi-OL
2017-2018	Nombreux ateliers thématiques avec représentants communaux et cantonaux, mandataires et spécialistes
12 fév.-12 mars 2019	Phase de concertation publique intermédiaire
Été 2020	Examen préalable des services de l'Etat
16 nov.-16 déc. 2020	Phase de consultation publique finale
Printemps 2021	Soumis aux 8 Conseils communaux et généraux
Automne 2021	Approbation par le Conseil d'Etat et entrée en vigueur

**Plans directeurs communaux et Plans d'affectation communaux**

	PLAN DIRECTEUR COMMUNAL	PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL (PACom)
Bussigny	1999	1986
Chavannes-Près-Renens	1995	1989
Crissier	2000	1995
Ecublens	1991	1999 (révision en cours)
Prilly	1995 (partiellement modifié et approuvé le 10 juin 2020)	2020
Renens	1997	1947 (révision en cours)
Saint-Sulpice	1997	2011
Villars-Sainte-Croix	2006 (schéma directeur)	2011

**Structure selon nouvelle LATC**

Le PDi-OL est un Plan directeur intercommunal tel que prévu par la nouvelle LATC entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2018

Il est composé d'une **partie stratégique (conseils communaux)** et d'une **partie opérationnelle (municipalités) réunies dans un seul document.**

Le tout est approuvé par le Conseil d'Etat.

Le PDi-OL est accompagné de Programmes d'actions de compétence municipale qui renseignent la population et les Conseils sur les mesures de mise en œuvre du PDi-OL.

**PARTIE STRATÉGIQUE**

- Contexte et gouvernance
- Diagnostic: treize enjeux et objectifs
- Le projet de territoire et les orientations stratégiques
- Stratégies de mise en œuvre

+

**PARTIE OPÉRATIONNELLE**

– Les 11 cartes qui illustrent et localisent les principes d'intervention.

– Les principes d'intervention relevant de l'opérationnel signalés dans les encadrés gris.

Adoptée par les 8 Conseils communaux ou généraux

Adoptée par les 8 Municipalités

-----

Approuvées par le Conseil d'Etat

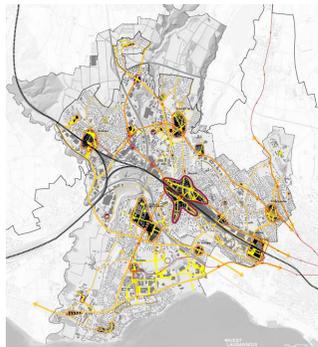


### Zooms sur Renens



**VISION 2040**  
**Le projet de territoire**  
 Un territoire multipolaire et varié, dynamique, paysager et accessible.

### Orientation stratégique 1



**Les centralités et espaces publics structurants**

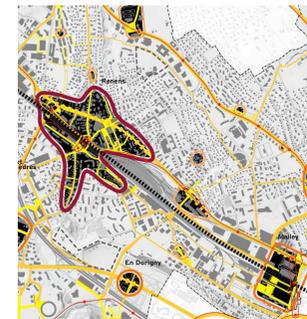
Renforcer les centralités de l'Ouest lausannois et les mettre en réseau

Répond aux enjeux :

- Le développement vers l'intérieur
- Les centralités

### Zoom sur Renens

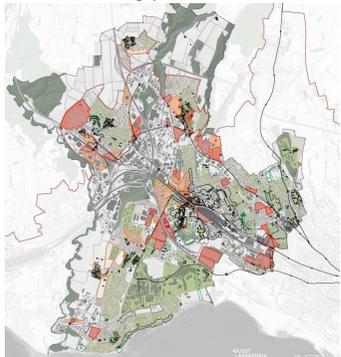
Les centralités et espaces publics structurants : orientation stratégique 1



Renens & Malley

- Centralité principale
- Centralité secondaire
- Centralité de quartier
- Centralité de site d'activités
- Espace public de centralité
- Axe urbain

### Orientation stratégique 2



**La variété du territoire**  
 Répondre à la croissance économique et démographique en assurant la variété du territoire et en préservant ses qualités patrimoniales spécifiques

Répond aux enjeux :

- La croissance démographique
- Le développement vers l'intérieur
- Les caractéristiques patrimoniales
- La capacité des réseaux de transport

### Zoom sur Renens

La variété du territoire : orientation stratégique 2



**Des secteurs calmes D'autres en développement**

- Périmètre compact
- Secteur mixte en développement
- Secteur mixte à potentiel de développement (horizon à définir)
- Secteur mixte à potentiel de développement à long terme
- Secteur calme
- Quartier-jardin
- Ensemble bâti du XXe s. remarquable
- Parc habités
- Noyau villageois
- Secteur à questionnements

### Orientation stratégique 3



Conforter le rôle de l'Ouest lausannois comme territoire d'accueil pour les activités créatives et productives

Répond aux enjeux :

- Les sites d'activités
- Les Hautes Ecoles

### Zoom sur Renens

Les sites d'activités: orientation stratégique 3



#### Industries, activités, artisanat

- Site d'activités à prédominance secondaire \*
- mixte avec de l'habitat
- avec du tertiaire
- avec accès ferroviaire
- Site d'activités à prédominance tertiaire \*
- polarité d'équipements collectifs
- centralité de site d'activités
- Axe urbain en site d'activités ou en polarité d'équipements collectifs
- Espace public de proximité en site d'activités ou en polarité d'équipements collectifs
- Espace vert de proximité en site d'activités ou en polarité d'équipements collectifs

### Orientation stratégique 4



Consolider les grands éléments paysagers de l'Ouest lausannois et gérer l'accueil du public

Répond aux enjeux :

- Les espaces et équipements publics
- Les caractéristiques patrimoniales spécifiques de l'Ouest lausannois
- Les milieux naturels

### Zoom sur Renens

Les grands parcs : orientation stratégique 4



Parc des Blondes  
Parc Ferroviaire  
Grand parc Mèbre-Taluchet

### Orientation stratégique 5



Renforcer le maillage d'espaces verts et d'espaces publics à toutes les échelles

Répond aux enjeux :

- Les espaces et équipements publics
- Les milieux naturels

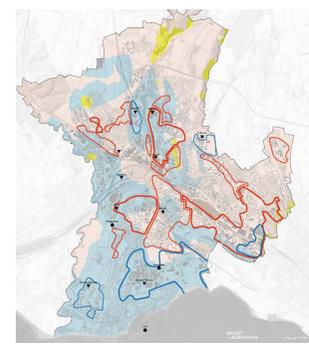
### Zoom sur Renens

Les équipements: orientation stratégique 5



Voies vertes  
Itinéraires piétons de loisirs  
Parcs publics de quartier

### Orientation stratégique 6



Allier, à la densité, les qualités environnementales et énergétique

Répond aux enjeux :

- Les contraintes environnementales
- La consommation d'énergie du bâti et les ressources énergétiques locales

### Orientation stratégique 7

7a. Réseau piétons



7b. Réseau vélos



Garantir l'accessibilité tout mode à l'ensemble du territoire, et accélérer le report modal vers les transports publics et la mobilité douce

7c. Transports publics



7d. Transports individuels motorisés



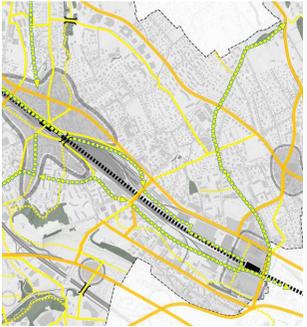
Répond aux enjeux :

- La perméabilité du territoire
- La capacité des réseaux de transport

QUEST LAUSANNOIS

### Zoom sur Renens

Mobilité douce : orientation stratégique 7a



**Le Closel, un nouvel axe de mobilité douce**  
prolongement du parc du Chêne et chemin des Côtes réservé à la mobilité douce

QUEST LAUSANNOIS

### Documents accompagnant le PDI-OL

- Rapport de conformité 11 RLAT, novembre 2020 ;
- Rapport de l'examen préalable des services cantonaux, 7 septembre 2020 ;
- Notice de Consultation publique tenue du 16 novembre au 16 décembre 2020 ;
- Notice de Concertation publique tenue du 12 février au 12 mars 2019 ;
- Listes et plans des mesures, versions de travail des Programmes d'actions de compétence municipale, novembre 2020.

*La population, les Conseils communaux et généraux ainsi que les services de l'Etat auront à se prononcer ultérieurement sur ces mesures, dans le cadre des procédures usuelles (plans d'affectation, projets d'infrastructures, etc.).*

Annexes en version papier / informatique ?



QUEST LAUSANNOIS

### Nombreux contributeurs



QUEST LAUSANNOIS

### Accompagnement de la démarche par 2 groupes de concertation consultatifs

- Ont été consultés à chaque étape
- Ont fait part de leur remarques en séance ou par courrier

**Groupe de concertation politique**  
Un représentant par parti et par commune



**Groupe de concertation de la société civile**  
Représentant des associations et groupes d'intérêt régionaux



QUEST LAUSANNOIS

### 2 phases de consultation publique

**Du 12 février au 12 mars 2019 :**

- 102 prises de position (particuliers, associations ou personnes morales).

**Du 16 novembre au 16 décembre 2020 :**

- 49 prises de position (particuliers, associations ou personnes morales).

Les observations ont été regroupées par sujet et des réponses ont été apportées (Notices). Certaines observations ont entraîné une modification du PDI-OL.

5 sujets ressortent :

- Le climat
- La croissance démographique
- L'accès aux rives du lac
- Les jonctions autoroutières
- Les besoins des Hautes Ecoles




QUEST LAUSANNOIS



Merci pour votre attention. Questions ?

← QUEST  
LAUSANNOIS

BUSSIGNY CHAVANNES-PRÈS-RENEUS CRISSIER ECUBLENS  
PRILLY RENENS SAINT-SULPICE VILLARS-SAINTE-CROIX

